

# Comptes administratifs 2018

**Budget principal et annexes** (*eau, assainissement, parcs de stationnement payants et ciné-théâtre*)



## Rapport de présentation

*Séance du Conseil Municipal du 27 juin 2019*

## **Préambule**

La loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Ainsi, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le présent rapport a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires des comptes administratifs 2018 qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M14, M49 et M4).

Les comptes administratifs retracent la situation exacte et réelle des finances de la collectivité. Ils sont élaborés par "l'ordonnateur" de la collectivité, c'est à dire le Maire. Les comptes administratifs doivent correspondre aux comptes de gestion, établis parallèlement par le comptable de la collectivité. Ils doivent être adoptés par le Conseil Municipal au plus tard le 30 juin suivant la clôture de l'exercice.

# CA 2018 - Budget principal

## I - Section de Fonctionnement

Le total des réalisations de l'exercice 2018 pour la section de fonctionnement s'établi à :

- 10 559 501.41 € en dépenses,

- 11 442 640.09 € en recettes,

soit un résultat positif pour l'exercice 2018 de 883 138.68 €,

auquel il convient d'ajouter l'excédent de fonctionnement reporté N-1 de 886 335.36 €,

le résultat de fonctionnement disponible est alors de 1 769 474.04 €.

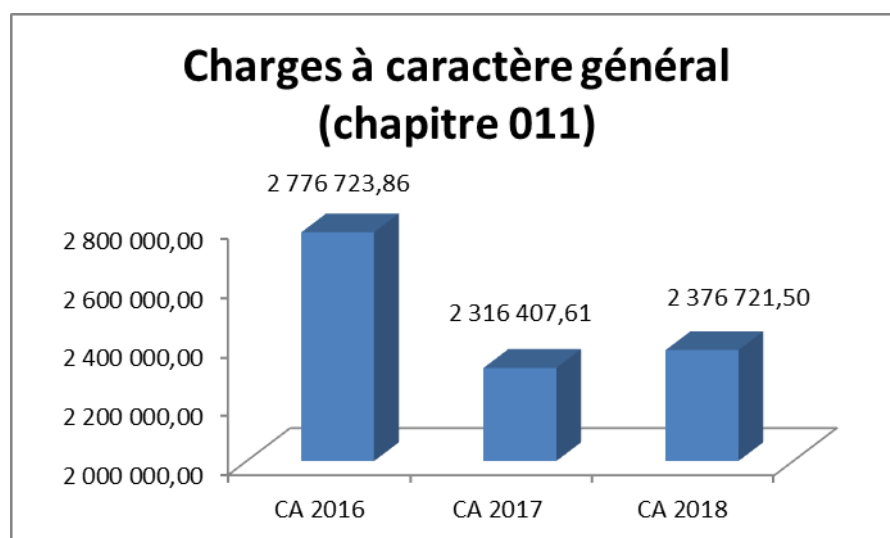
Pour rappel, les dépenses et recettes de fonctionnement inscrites au budget 2018 s'élevaient à 11 827 369.67 €.

### A - Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 10 559 501.41 € et représentent 77.17 % du total des dépenses du compte administratif 2018 (fonctionnement + investissement).

#### 1. Répartition par nature des dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2016	CA 2017	CA 2018
011	Charges à caractère général dont fournitures d'entretien, de petits équipements, administratives et d'énergie - Entretien et réparation des bâtiments et des équipements...	2 776 723,86	2 316 407,61	2 376 721,50
012	Charges de personnel	5 581 334,94	5 235 088,97	4 993 619,56
014	Atténuations de produits (Contribution FPIC...)	16 436,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante dont les participations au SDIS, à l'école de musique et les subventions au CCAS, au Cinéma-théâtre et aux associations...	1 575 871,13	1 917 667,10	1 866 131,35
66	Charges financières - les intérêts de la dette	582 469,80	546 044,38	511 062,36
67	Charges exceptionnelles dont depuis 2013 la subvention au budget annexe des parcs de stationnement payants...	256 764,03	236 379,15	234 300,91
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	82 912,00
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>10 789 599,76</b>	<b>10 251 587,21</b>	<b>10 064 747,68</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	420 891,48	872 018,82	494 753,73
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>11 210 491,24</b>	<b>11 123 606,03</b>	<b>10 559 501,41</b>

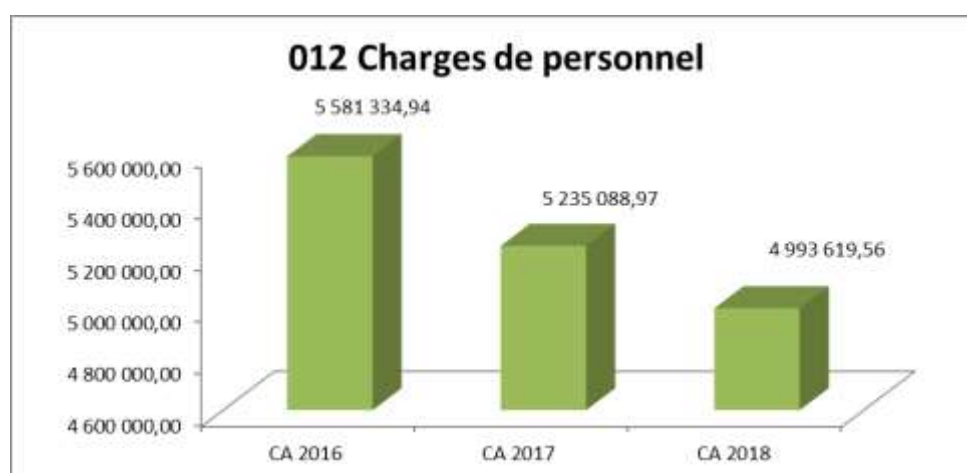


Ce chapitre représente 23.61 % des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville. Il enregistre une progression de l'ordre de 2.60 % par rapport à 2017 due principalement :

→ A la prise en charge de deux années scolaires au titre du transport scolaire (2016/2017 et 2017/2018).

## ➤ Chapitre 012 – Charges de personnel

4 993 619.56 €

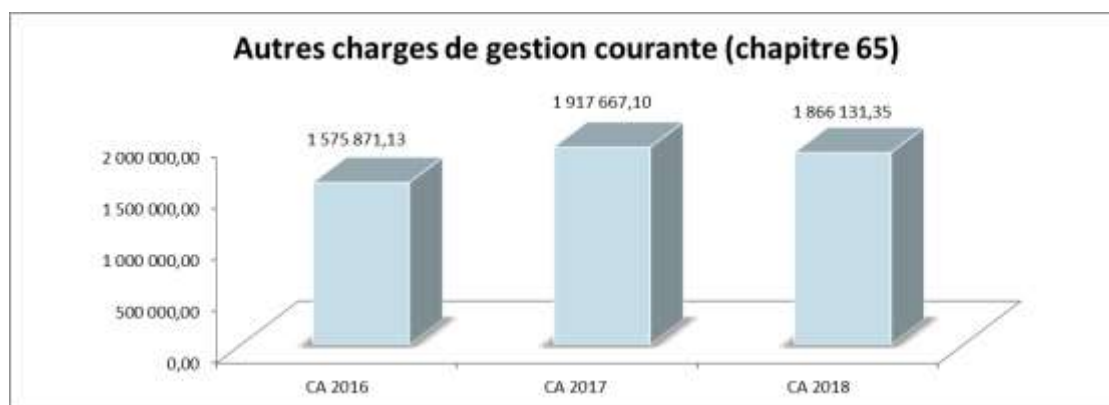


Ce chapitre représente 49.61 % des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville.

Il reprend l'ensemble des charges de personnel de la Ville. Il enregistre une baisse de 4.61 % par rapport à 2017 qui s'explique notamment par :

Cette baisse des dépenses de personnel s'explique notamment par la poursuite des mesures de rationalisation par les services notamment :

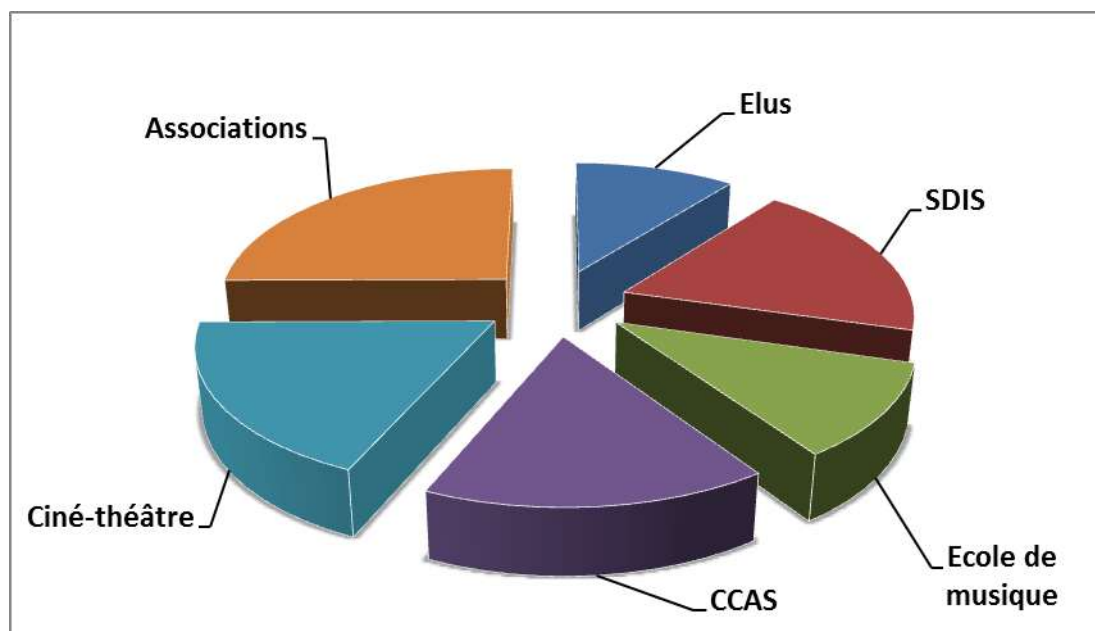
- Un recours raisonné aux remplaçants (emplois saisonniers compris) en cas d'absentéisme,
- La création du service commun « Achats/Commande publique » le 1<sup>er</sup> octobre 2018 avec la commune de Saint-Donat-sur-l'Herbasse et ARCHE Agglo,
- La diminution des dépenses de l'assurance statutaire (marché renégocié pour les 4 prochaines années),
- Le rajeunissement des effectifs.

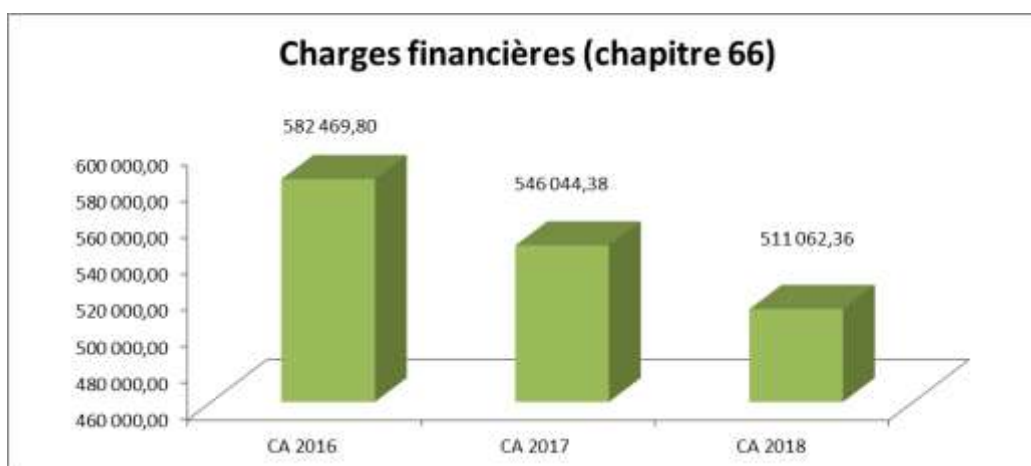


Ce chapitre représente 18.54 % des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville. Il enregistre une diminution de 2.69 % par rapport à 2017. Cette diminution s'explique essentiellement par l'attribution d'une subvention d'équilibre au budget annexe du ciné-théâtre ramenée à 335 000 € en 2018 contre 379 800 € en 2017.

Ce chapitre comprend notamment :

- Les indemnités des élus pour 191 922.98 €
- La contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours pour 345 461.44 €
- La contribution à l'école de musique pour 199 476.97 €
- La subvention au Centre Communal d'Action Sociale pour 292 000.00 €
- La subvention d'équilibre versée au budget annexe du Ciné-théâtre créé au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour 335 000.00 €
- Les subventions aux associations à hauteur de 457 079,58 €





Ce chapitre représente 5.08 % des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville. Il enregistre une diminution de 6.41 % qui s'explique par :

- le maintien des taux d'intérêts à un niveau intéressant,
- la poursuite de la politique de désendettement engagée par la ville,
- la non-mobilisation de la ligne de trésorerie souscrite par la ville.

Ce chapitre comprend les intérêts des emprunts, les intérêts de la ligne de trésorerie et les intérêts dus au titre des tirages sur emprunts non consolidés.

➤ **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles****234 300.91 €**

Ce chapitre représente 2.33 % des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville. Il reste stable par rapport à 2017.

Ce chapitre enregistre principalement la subvention versée par le budget principal au budget annexe des parcs de stationnement payants (anciennement dénommé « parking les Graviers »).

Budget annexe des parcs de stationnement payants	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Subvention exceptionnelle	300 000,00	253 000,00	215 000,00	228 000,00

➤ **Chapitre 68 – Dotations aux provisions et dépréciations****82 912.00 €**

Ce chapitre enregistre :

- les provisions pour dépréciation des comptes de tiers (tiers faisant l'objet d'une procédure de redressement judiciaire, de liquidation judiciaire ou de surendettement). Provisions établies à partir des informations communiquées par la Trésorerie de Tournon sur Rhône,
- les provisions pour contentieux pour un montant de 75 000 € pour deux instances.

➤ **Chapitre 042 – Opérations de transfert entre section****494 753.73 €**

Ce chapitre enregistre les dotations aux amortissements à hauteur de 394 819.49 € pratiqués pour :

- les équipements achetés,
- et la partie logement de la Gendarmerie zone Pichonnière.

Il correspond à la dotation aux amortissements des dépenses d'équipement. La dotation aux amortissements consiste ainsi à constater en charge, comptablement, la perte de valeur que

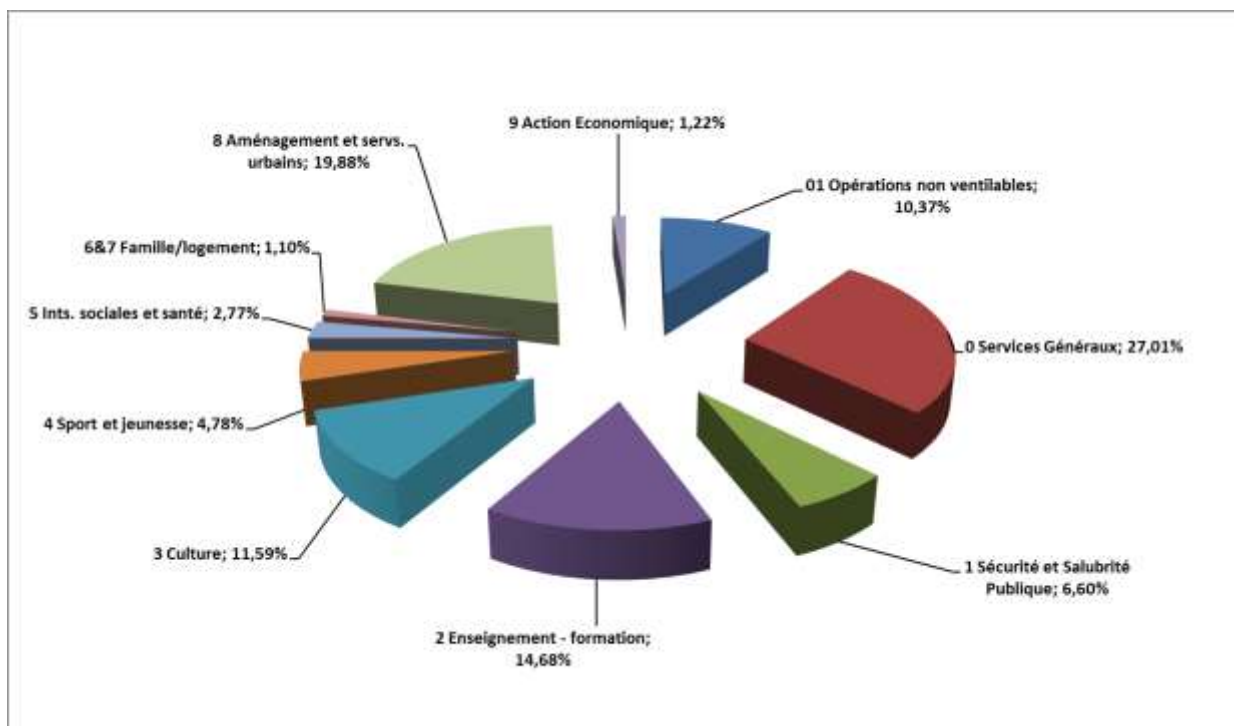
subissent les immobilisations en raison de l'usure et du temps qui passe mais également de dégager des ressources destinées à les renouveler (chapitre 040 – recettes d'investissement).

Ce chapitre enregistre également les écritures d'inventaire des cessions effectuées en 2018 dont principalement pour les cessions :

- du rez-de-chaussée de l'immeuble sis rue Grenier à sel pour 75 000.00 €
- de deux véhicules pour 3 944.24 €
- de parcelles de terrains pour 20 540.00 €

- ...

## 2. Répartition par fonction des dépenses réelles de fonctionnement :



## B - Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 11 442 640,09 € et représentent 82.50 % du total des recettes du compte administratif 2018. De 2017 à 2018, une baisse de 3.55 % est constatée.

Chapitre	Libellé	CA 2016	CA 2017	CA 2018
013	<b>Atténuation de charges (dont remboursements sur rémunérations du personnel : maternité, maladie, emplois aidés...)</b>	47 852,66	85 043,86	50 618,37
70	<b>Produits des services, du domaine et ventes diverses (dont produits des concessions cimetière, du stationnement payant, de la piscine, de la bibliothèque, du château-musée, des restaurants scolaires et du transport scolaire...)</b>	697 090,74	519 389,87	401 983,49
73	<b>Impôts et taxes (dont produit de la taxe d'habitation, de la taxe d'habitation sur les logements vacants, des taxes foncières bâties et non bâties et de l'attribution de compensation versée par l'HTCC)</b>	7 264 066,07	7 672 129,60	7 864 446,59
74	<b>Dotations, subventions et participations (dont la dotation globale de fonctionnement composée de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité urbaine, de la dotation de solidarité rurale, de la dotation nationale de péréquation...)</b>	2 488 239,68	2 355 796,65	2 410 316,99
75	<b>Autres produits de gestion courante (dont les revenus des immeubles)</b>	448 235,12	437 478,79	427 044,24
76	<b>Produits financiers (dont les intérêts des parts sociales détenus)</b>	0,94	0,94	0,94
77	<b>Produits exceptionnels (dont le produit des cessions et remboursement des sinistres)</b>	45 748,31	457 425,57	123 197,04
78	<b>Reprises sur provisions semi-budgétaires</b>			1 884,31
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>10 991 233,52</b>	<b>11 527 265,28</b>	<b>11 279 491,97</b>
042	Opération d'ordre de transfert entre section	241 799,20	336 391,49	163 148,12
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>11 233 032,72</b>	<b>11 863 656,77</b>	<b>11 442 640,09</b>

### ➤ Chapitre 013 – Atténuations de charges

**50 618,37 €**

Ce chapitre représente 0.45 % des recettes réelles de fonctionnement.

Il enregistre notamment :

- le remboursement sur rémunération du personnel en congés maladie,
- le remboursement sur rémunération du personnel en contrat aidé.



## ➤ Chapitre 70 – Produits des services

401 983.49 €

Ce chapitre comprend notamment les produits :

- des concessions cimetières,
- du stationnement payant sur les aires de campings car,
- de la bibliothèque, du château-musée,
- des services périscolaires (restaurants, transports scolaires...).

Il représente 3.56 % des recettes réelles de fonctionnement de la Ville. Il enregistre une baisse de 22.60 % par rapport à 2017.

Ce recul s'explique essentiellement par :

- la suppression du stationnement payant au titre des horodateurs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- la perte de recettes résultant du transfert total à ARCHE Agglo de la gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- la fin du dispositif « Temps d'activités périscolaires » dès le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

## ➤ Chapitre 73 – Impôts et taxes

7 864 446.59 €

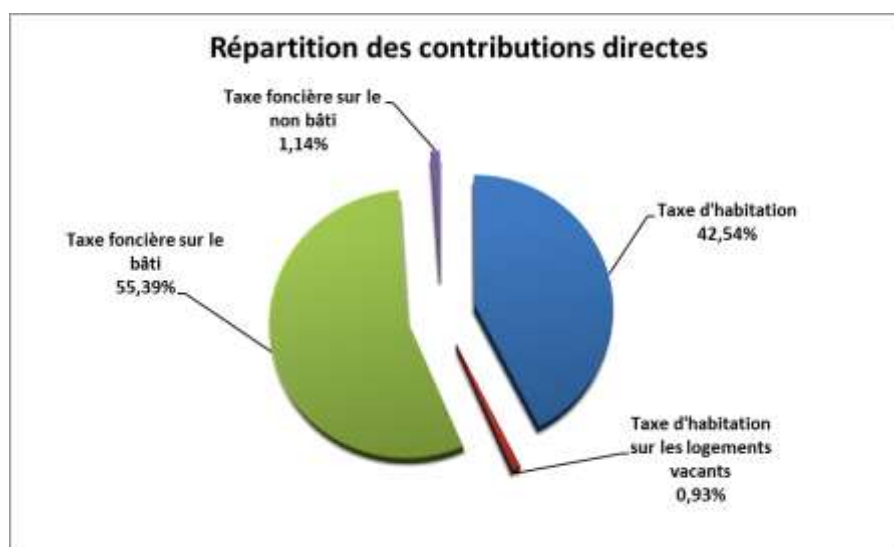
Ce chapitre représente 69.72 % des recettes réelles de fonctionnement de la Ville et comprend notamment :

- Les contributions directes à hauteur de 5 246 613.00 €,
- L'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération à hauteur de 1 902 359.00 €.

S'agissant de l'attribution de compensation, il est rappelé que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 21 octobre 2016 a adopté la révision de l'attribution de compensation en l'abondant de la Dotation de Solidarité Communautaire. Par délibération en date du 15 décembre 2016, la collectivité a approuvé la révision de l'attribution de compensation portant cette dernière de 1 794 000 € à 1 902 000 €.

Globalement, ce chapitre enregistre une progression de 2.51 %. La recette provenant des contributions directes (taxes d'habitations, foncières et foncières non bâties) enregistre une hausse de 1.82 % entre 2017 et 2018. Cette augmentation s'explique notamment par la revalorisation des bases fiscales en 2018 de l'ordre de 1,24% pour les locaux d'habitation.

<b>Taxes</b>	<b>Taux 2017</b>	<b>Taux 2018</b>
Taxe d'habitation	15.12 %	15.12 %
Taxe foncière sur le bâti	21.93 %	21.93 %
Taxe foncière sur le non bâti	92.70 %	92.70 %



La taxe locale sur la publicité extérieure instaurée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 par délibération 9/2015-51 du 26 juin 2016 a généré des recettes à hauteur de 43 551.36 € en 2018 (Pour rappel : 47 281.82 € en 2017 et 50 292.83 € en 2016).

➤ **Chapitre 74 – Dotations et participations** **2 410 316.99 €**

Ce chapitre représente 21.37 % des recettes réelles de fonctionnement de la Ville et comprend notamment :

- La dotation forfaitaire de fonctionnement de 1 024 441.00 €,
- La dotation de solidarité rurale de 384 077.00 €,
- La dotation de solidarité urbaine de 377 549.00 €,
- La dotation nationale de péréquation de 162 430.00 €,
- Les compensations au titre des exonérations (taxe d'habitation, foncières et taxe professionnelle) à hauteur globalement de 227 018.00 €,
- Diverses autres participations...

Globalement, il enregistre une augmentation de 2.31 %.



En 2018, la dotation forfaitaire n'a pas été amputée de la contribution des communes au redressement des finances publiques. Cette dotation subit cependant l'impact de la baisse de la population de la ville mais également du dispositif de l'écrêtement mis en place pour financer la hausse des dotations de péréquations (DSU et DSR).

**Pour rappel : perte cumulée au titre de la contribution de la commune au redressement des finances publiques depuis 2014.**

La perte cumulée au titre de la contribution de la commune au redressement des finances publiques est de 2 120 084.00 € sur la période 2014/2018.

Perte cumulée liée à la CRFP	2014	2015	2016	2017	2018
CRFP 2014	82 130	82 130	82 130	82 130	82 130
CRFP 2015		212 218	212 218	212 218	212 218
CRFP 2016			216 452	216 452	216 452
CRFP 2017				105 603	105 603
CRFP 2018					0
<b>Total</b>	<b>82 130</b>	<b>294 348</b>	<b>510 800</b>	<b>616 403</b>	<b>616 403</b>
<b>En cumulé</b>	<b>82 130</b>	<b>376 478</b>	<b>887 278</b>	<b>1 503 681</b>	<b>2 120 084</b>



➤ **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante** **427 044.24 €**

Ce chapitre représente 3.79 % des recettes réelles de fonctionnement de la Ville et comprend notamment les revenus des immeubles dont le loyer de la gendarmerie de 385 048,20 €.

➤ **Chapitre 76 – Produits financiers** **0.94 €**

Ce chapitre comprend les intérêts de parts sociales détenues auprès du Crédit Agricole.

➤ **Chapitre 77 – Produits exceptionnels** **123 197.04 €**

Ce chapitre enregistre pour 2018, les recettes issues :

- de la cession du rez-de-chaussée de l'immeuble sis rue Grenier à sel pour 75 000.00 €
- de la cession de deux véhicules pour 3 944.24 €
- de la cession de parcelles de terrains pour 20 540.00 €
- de divers remboursements notamment les remboursements des sinistres par les compagnies d'assurance...

➤ **Chapitre 78 – Reprises sur provisions semi-budgétaires** **1 884.31 €**

Les provisions constituées sont ajustées annuellement en fonction de l'évolution du risque. Elles donnent lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque n'est plus susceptible de se réaliser.

Pour 2018, la provision initialement constituée (chapitre 68 en dépenses de fonctionnement) a été reprise pour un montant de 1 884.31 € parallèlement à la constatation de la charge résultant de l'admission en non-valeur.

➤ **Chapitre 042 – Opérations de transfert entre sections** **163 148.12 €**

Ce chapitre comprend notamment :

- Les travaux en régie correspondant à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète. Ces immobilisations sont comptabilisées pour leur coût de production qui correspond au coût des matières premières, augmenté des charges directes de production (matériel acquis, loué, frais de personnel).  
En 2018, ces travaux s'élèvent globalement à 142 521.77 € :

<b>Travaux en régie 2018 - Valorisés en Investissement</b>	
Cimetière - Travaux allées du cimetière	68 565,80
Travaux création aire camping car (cordiers - MMPT)	36 949,54
Aménagement carrefour Toursier	37 006,43
	<b>142 521,77</b>

- 20 626.35 € pour la reprise des subventions d'équipements qui viennent atténuer la charge de la dotation aux amortissements.  
Cette ligne correspond à « l'amortissement » des subventions d'investissement accordées pour l'acquisition ou la création d'une immobilisation. Cet amortissement s'effectuant selon un rythme identique à celui de l'amortissement des immobilisations correspondantes.

## II - Section d'investissement

Le total des réalisations de l'exercice 2018 (*hors restes à réaliser*) pour la section d'investissement s'établi à :

- 3 124 028.44 € en dépenses,

- 2 420 641.13 € en recettes,

soit un résultat déficitaire pour l'exercice 2018 de 703 387.31 €,

auquel on ajoute l'excédent d'investissement reporté N-1 de 391 345.79 €,

le déficit de financement de la section d'investissement pour l'exercice 2018 s'élève alors à 312 041.52 €.

Les restes à réaliser en section d'investissement s'élèvent à :

371 883.75 € en dépenses,

450 760.20 € en recettes.

Pour rappel, les dépenses et recettes d'investissement inscrites au budget 2018 s'élevaient à 4 273 084.50 €

### A - Dépenses d'investissement

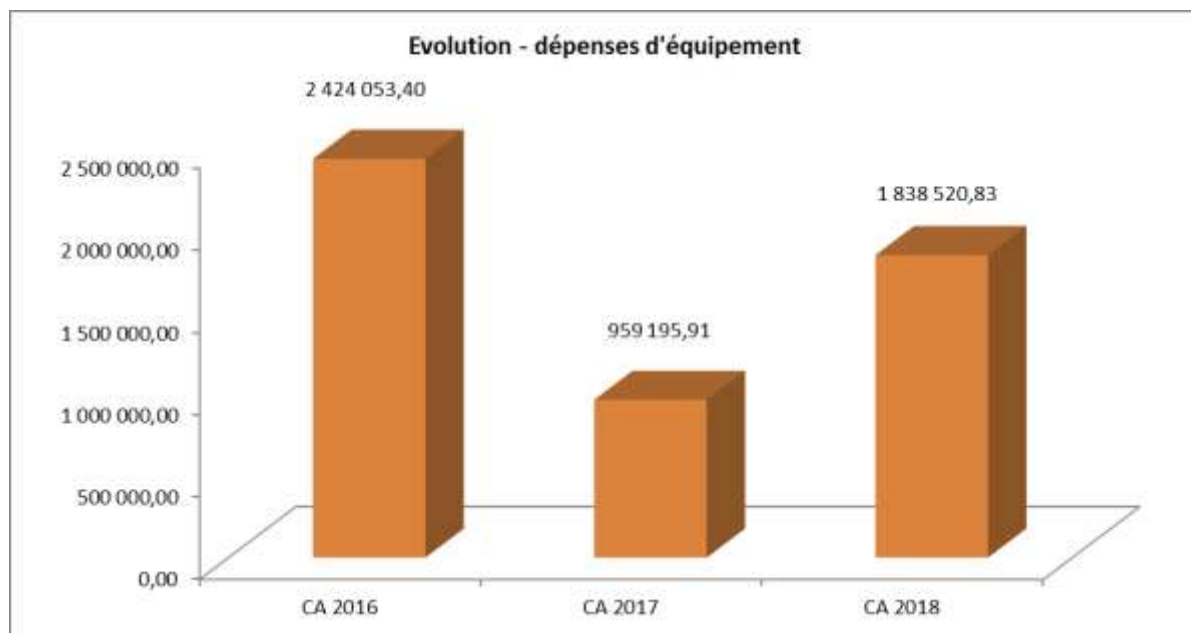
Les dépenses d'investissement (*hors restes à réaliser*) totalisent 3 124 028.44 € et représentent 22.83 % des dépenses totales de 2018.

#### 1. Répartition par nature des dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2016	CA 2017	CA 2018
20	Immobilisations corporelles dont frais d'annonces et insertion, frais d'études, acquisition des licences des logiciels...	52 176,67	104 498,98	89 779,36
204	Subventions d'équipements versées dont les subventions versées au titre de l'opération façades...	191 104,82	3 880,00	36 106,80
21	Immobilisations corporelles dont les acquisitions d'équipements pour les services ( ex : véhicules, ordinateurs, mobilier...)	366 129,04	333 783,42	225 947,76
23	Immobilisations en cours dont les travaux de construction, de voirie, d'éclairage public divers...	447 155,82	195 964,49	
	Opérations d'équipement - L'opération est constituée par un ensemble d'acquisitions d'immobilisations, de travaux sur immobilisations et de frais d'études y afférents aboutissant à la réalisation d'un ouvrage ou de plusieurs	1 367 487,05	321 069,02	1 486 686,91
10	Dotations, fonds divers entre sections	23 119,73		
16	Emprunts et dettes assimilés - Remboursement en capital de la dette y compris le refinancement de la dette	4 940 863,61	1 193 340,14	1 122 359,49
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>		<b>7 388 036,74</b>	<b>2 152 536,05</b>	<b>2 960 880,32</b>
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	241 799,20	336 391,49	163 148,12
041	Opérations patrimoniales	195 864,16	168 733,18	
<b>Dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>437 663,36</b>	<b>505 124,67</b>	<b>163 148,12</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>7 825 700,10</b>	<b>2 657 660,72</b>	<b>3 124 028,44</b>

## a) Chapitres 20 à 23 immobilisations, opérations d'équipement et 204 subventions d'équipement

Ces chapitres correspondent aux dépenses d'équipement brut effectuées par la ville et totalisent 1 838 520.83 € en 2018.



### ➤ Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles 89 779.36 €

Ce chapitre comprend les frais d'études, d'annonces et insertion non individualisés en opération et les acquisitions de logiciels. Il représente 3.03 % des dépenses réelles d'investissement.

En 2018, les dépenses les plus importantes à l'intérieur de ce chapitre sont les suivantes :

- 17 830.60 € pour l'acquisition de licences du logiciel ASTECH (gestion des stocks et des interventions – Services Techniques)
- 43 670.76 € pour l'acquisition de licences et la migration en total Full Web des progiciels de gestion financière et de ressources humaines,
- ...

### ➤ Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées 36 106.80 €

Ce chapitre comprend :

- les subventions d'équipements versées pour la réalisation des opérations façades pour 36 106.80 €.

La ville en partenariat avec ARCHE Agglo et l'OPAH a renforcé depuis 2018 l'opération « façades » dans le cadre d'une politique locale de renouvellement urbain mais aussi sociale.

Il représente 1.22 % des dépenses réelles d'investissement.

### ➤ Chapitre 21 – Immobilisations corporelles 225 947.76 €

Ce chapitre comprend :

- les frais d'acquisition de biens mobiliers, immobiliers, de matériel bureautique et informatique, de matériel de transport non individualisés en opération,
- divers travaux d'équipements non individualisés en opération et réalisés en totalité sur l'exercice 2018.

Il représente 7.63 % des dépenses réelles d'investissement.

En 2018 essentiellement :

- Reprise sépultures cimetière carrés 3 et 4 : 20 000.00 €
- Acquisition d'un nettoyeur haute pression : 17 280.00 €
- Acquisition de matériel de désherbage alternatif : 31 056.00 €
- Restauration du vitrail « le Ciel et la Terre chantent » de l'Eglise Saint Julien : 7 634.66 €
- Acquisition de 4 véhicules : 63 054.81 €
- Acquisition de 20 tablettes pour les élus : 5 661.60 €
- Acquisition de mobiliers urbains : 8 683.94 €
- Travaux de régénération de l'aire de sport au stade : 11 879.50 €
- Divers autres équipements (meublier, ordinateurs ...)

➤ **Total des dépenses d'équipements individualisées en opération** **1 486 686.91 €**

Le montant des opérations représente 50.21 % des dépenses réelles d'investissement.

En 2018, il s'agit essentiellement des opérations suivantes :

Opérations		Montant TTC
1665	Vidéo-protection	22 423,88
1673	Travaux digues du Doux	887,60
1677	Travaux site ITDT	9 198,00
1681	Halte Fluviale	1 221 412,60
1689	Ecole Primaire Vincent d'Indy	1 392,12
1690	Travaux Ecoles Sécurisation Risques Attentats	43 967,05
1691	Défense Incendie	2 400,00
1692	Equipements établissements scolaires	14 843,10
1694	Equipements Sportifs	22 600,44
1695	Voiries Diverses	66 850,20
1697	Réseaux Electrique	3 111,42
1699	Outillage Atelier EG	4 020,00
1702	Aménagement urbains divers	33 246,64
1703	Château-Musée travaux & aménagements	33 361,26
1705	Aménagements site ancienne piscine municipale	6 972,60
<b>Total des opérations d'équipement</b>		<b>1 486 686,91</b>

**b) Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées** **1 122 359.49 €**

Ce chapitre comprend :

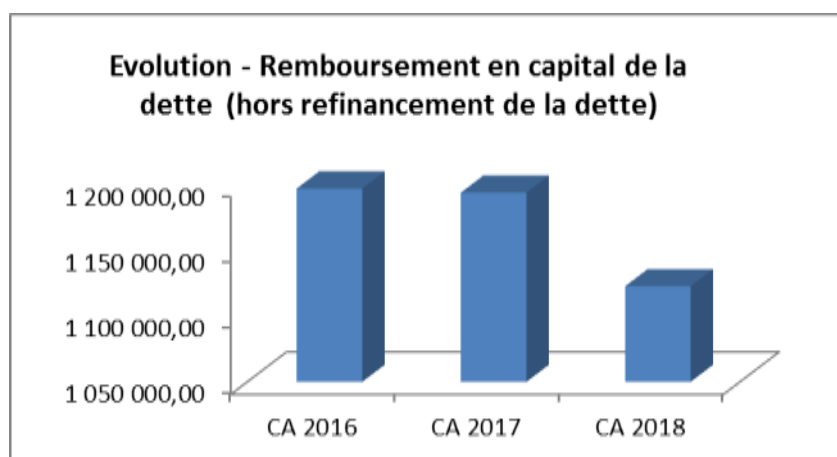
- le remboursement en capital des emprunts souscrits par la Ville à hauteur de 1 092 605.42 €,
- le remboursement en capital de l'emprunt souscrit par l'emphytéote au titre du bail emphytéotique administratif (BEA) pour la partie Halle pour 11 060.38 € (la part

revenant au parking souterrain est remboursée par le budget annexe des parcs de stationnement payants),

→ 18 533.69 € au titre du remboursement des avances consenties par le syndicat départemental d'énergie de l'Ardèche, pour la réalisation des travaux d'électrification rurale, en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Électricité sur le Département de l'Ardèche.

Il représente 37.91 % des dépenses réelles d'investissement.

Chapitre	Libellé	CA 2016	CA 2017	CA 2018
16	<b>Emprunts et dettes assimilés - Remboursement en capital de la dette (hors refinancement de la dette)</b>	1 196 431,09	1 193 340,14	1 122 359,49





## Tableau Prévisionnel

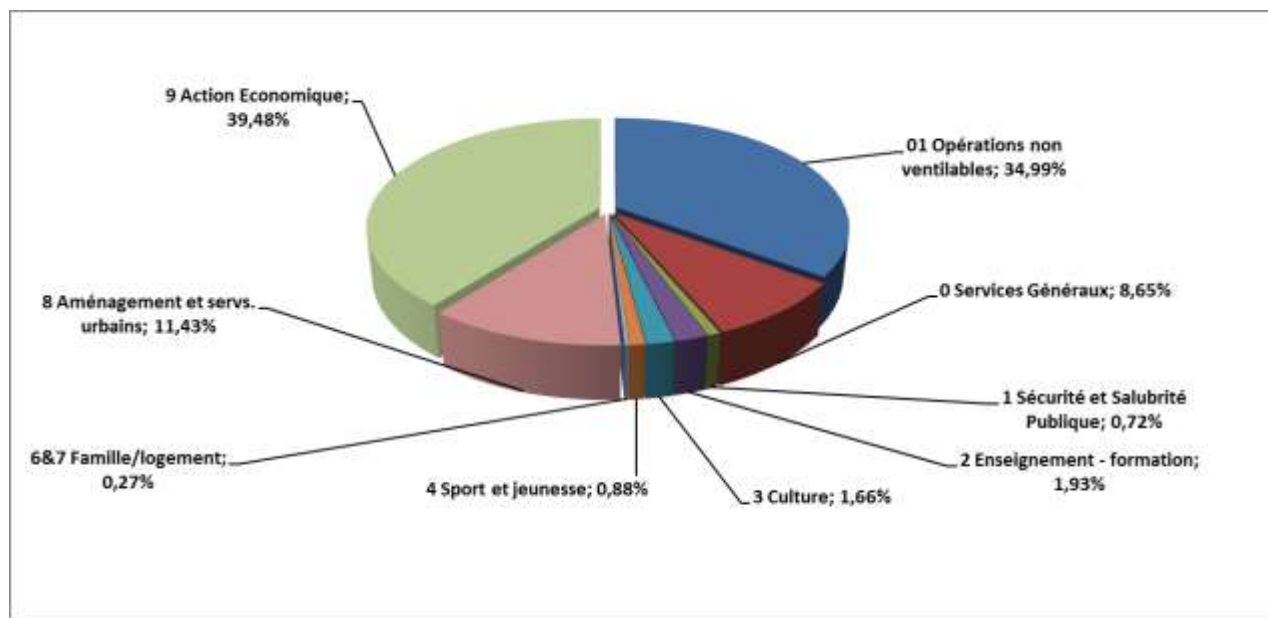
### Compte administratif Exercice 2018 (31/12/2018)

Exercice	Dettes en capital au 1er Janvier	Tirage	Amortissement	Intérêts	Annuité	Dettes en capital au 31 Décembre
2018	16 918 770,09	350 000,00	1 122 199,51	509 808,53	1 632 358,04	16 146 570,58
2019	16 146 570,58	0,00	1 149 658,65	501 854,14	1 651 512,79	14 996 911,92
2020	14 996 911,92	0,00	1 071 795,09	452 436,30	1 524 231,39	13 925 116,81
2021	13 925 116,81	0,00	1 095 575,82	415 229,44	1 510 805,26	12 829 540,98
2022	12 829 540,98	0,00	1 074 573,69	376 977,30	1 451 550,99	11 754 967,27
2023	11 754 967,27	0,00	1 090 053,44	340 658,12	1 430 711,56	10 664 913,81
2024	10 664 913,81	0,00	1 021 668,63	303 760,43	1 325 429,06	9 643 245,16
2025	9 643 245,16	0,00	1 000 730,78	270 506,10	1 271 236,88	8 642 514,37
2026	8 642 514,37	0,00	881 951,00	238 999,98	1 120 950,98	7 760 563,35
2027	7 760 563,35	0,00	790 951,82	211 645,41	1 002 597,23	6 969 611,51
2028	6 969 611,51	0,00	696 822,16	188 644,69	885 466,85	6 272 789,35
2029	6 272 789,35	0,00	647 366,86	168 836,91	816 203,77	5 625 422,49
2030	5 625 422,49	0,00	667 252,72	150 880,15	818 132,87	4 958 169,77
2031	4 958 169,77	0,00	687 812,46	132 591,44	820 403,90	4 270 357,31
2032	4 270 357,31	0,00	707 707,67	113 711,93	821 419,60	3 562 649,64
2033	3 562 649,64	0,00	644 167,46	94 506,50	738 673,96	2 918 482,18
2034	2 918 482,18	0,00	663 838,26	77 053,11	740 891,37	2 254 643,92
2035	2 254 643,92	0,00	665 875,65	59 295,88	725 171,53	1 588 768,27
2036	1 588 768,27	0,00	527 262,97	42 043,22	569 306,19	1 061 505,30
2037	1 061 505,30	0,00	373 038,85	30 337,21	403 376,06	688 466,45
2038	688 466,45	0,00	354 831,19	19 611,88	374 443,07	333 635,26
2039	333 635,26	0,00	333 635,26	9 708,32	343 343,58	0,00
		<b>350 000,00</b>	<b>17 268 769,94</b>	<b>4 709 096,99</b>	<b>21 978 216,93</b>	

c) **Chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections** 163 148.12 €

Ce chapitre comprend la reprise des subventions d'équipements reçues par la Ville pour des opérations faisant l'objet d'un amortissement ainsi que la valorisation des travaux effectués en régie. Il trouve sa contrepartie au chapitre 042 en recettes de la section de fonctionnement.

**2 - Répartition par fonction des dépenses réelles d'investissement**



## B - Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement totalisent 2 420 641.13 € et représentent 17.46 % des recettes totales du compte administratif 2018.

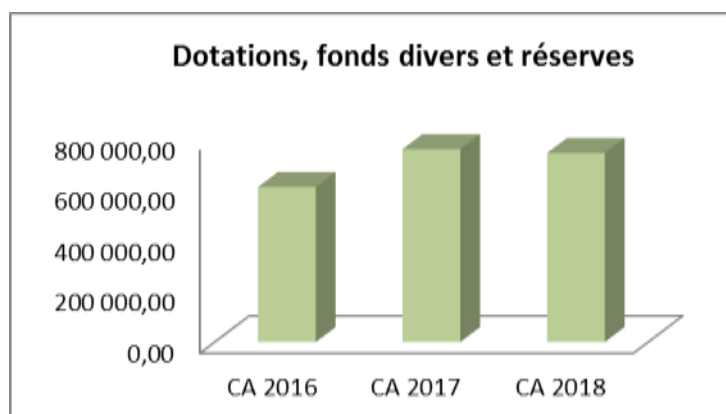
Chapitre	Libellé	CA 2016	CA 2017	CA 2018
10	Dotations, fonds divers et réserves	611 583,36	760 984,21	745 547,56
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	663 707,32	103 018,62	0,00
13	Subventions d'investissement	715 439,28	399 889,90	829 738,44
16	Emprunts et dettes assimilées	5 102 914,27	740 000,00	350 000,00
165	Dépôts et cautionnement reçus	0,00	80,00	560,00
21	Immobilisations corporelles	315,00	114 643,05	41,40
23	Immobilisations en cours		24 138,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	80 427,08		
	<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>7 174 386,31</b>	<b>2 142 753,78</b>	<b>1 925 887,40</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	420 891,48	872 018,82	494 753,73
041	Opérations patrimoniales	195 864,16	168 733,18	0,00
	<b>Recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>616 755,64</b>	<b>1 040 752,00</b>	<b>494 753,73</b>
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>7 791 141,95</b>	<b>3 183 505,78</b>	<b>2 420 641,13</b>

### ➤ Chapitre 10 – Dotations et fonds divers

**745 547.56 €**

Ce chapitre représente 38.71 % des recettes réelles d'investissement pour 2018.

Ce chapitre totalise essentiellement 342 782.00 € au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée et 402 765.56 € au titre de la taxe d'aménagement.

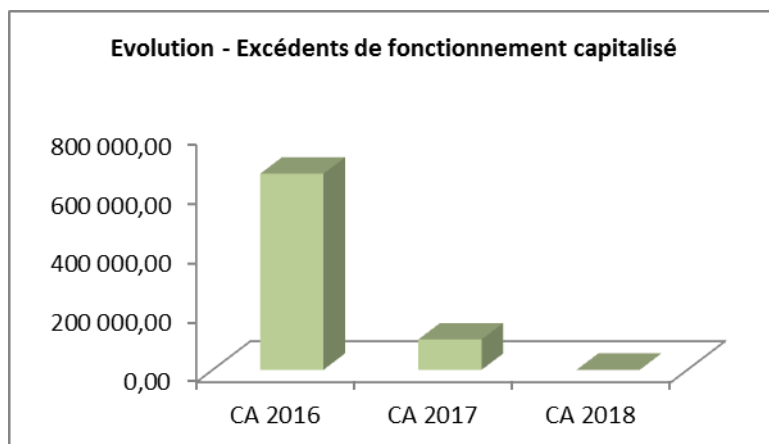


➤ **Article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés**

**0.00 €**

Cet article correspond à la part des résultats n-1 excédentaires de la section de fonctionnement servant en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le solde d'exécution de la section d'investissement de 2017 étant excédentaire, il n'a pas été nécessaire de couvrir un besoin de financement de la section.



➤ **Chapitre 13 – Subventions d'investissement**

**829 738.44 €**

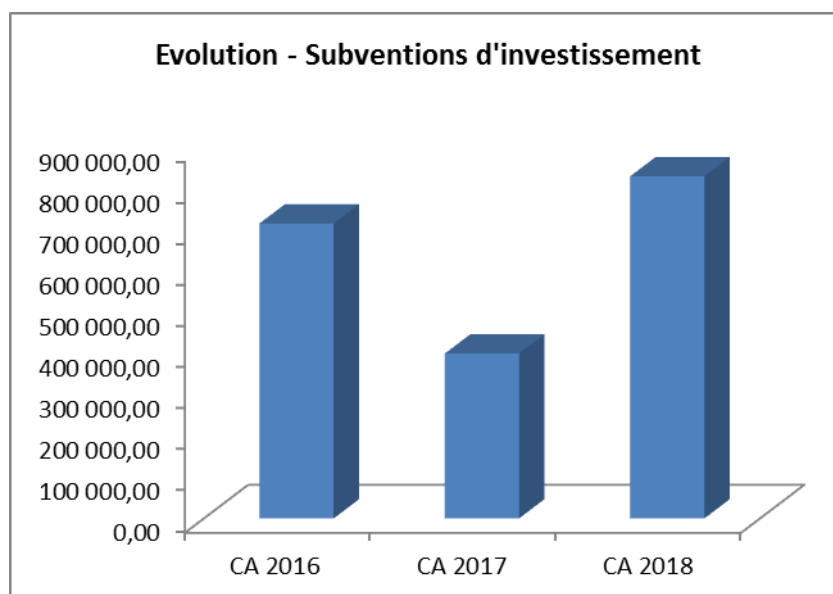
Ce chapitre représente 43.08 % des recettes réelles d'investissement pour 2018.

Il s'agit des subventions destinées à financer un équipement déterminé dont principalement pour 2018 :

- 120 000.00 € au titre des travaux d'aménagement de la place du Quai Farconnet et de ses abords (CNR),
- 16 000.00 € au titre du plan numérique pour l'éducation (1<sup>er</sup> acompte),
- 10 183.47 € au titre de la vidéo protection(solde DETR 2017),
- 468 183.51 € au titre des travaux de réhabilitation de la halte fluviale (CNR et FNADT),
- 97 687.46 € au titre des travaux de l'école Primaire Vincent d'Indy (solde DETR 2015),
- ...

Les fonds affectés par la loi à des opérations d'équipement soit :

- Les amendes de police 2018 pour 90 774.00 €,



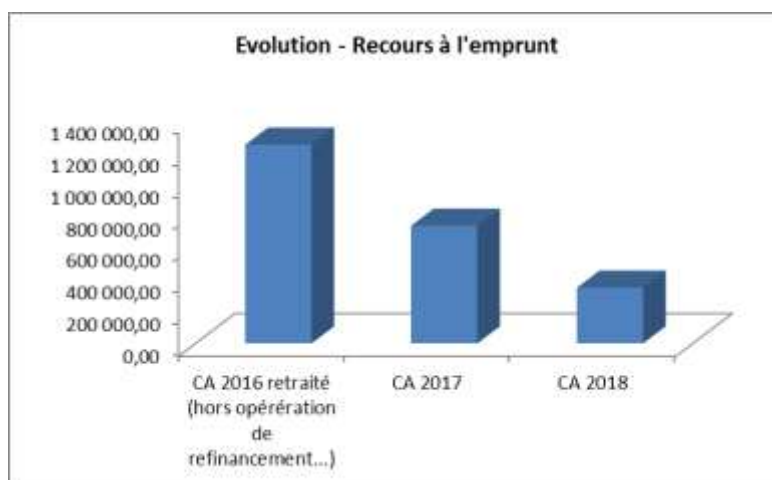
➤ **Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées**

**350 000.00 €**

Ce chapitre représente 18.17 % des recettes réelles d'investissement pour 2018.

Il comprend pour 2018 :

- un prêt de 350 000.00 € contracté auprès de la Caisse d'Epargne pour financer les dépenses d'équipement de l'exercice.



Le recours à l'emprunt entre 2017 et 2018 enregistre une baisse de 52.70%.

Pour rappel : le CA 2016 faisait apparaître 5 102 914.27 € d'emprunts dont une opération de refinancement à hauteur de 3 744 432.53 € et 108 481.76 € de constatation de la dette contractée depuis 2004 auprès du SDE 07.

➤ **Chapitre 165 – Dépôt et cautionnement reçus**

**560.00 €**

➤ **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles**

**41.40 €**

Ce chapitre a enregistré en 2018 un avoir au profit de la ville suite à la reprise et retour de connectiques du système de vidéo-projection des écoles.

➤ **Chapitre 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections**

**494 753.73 €**

Ce chapitre est la contrepartie du chapitre 042 en dépenses de la section de fonctionnement.

### III – Affectation définitive des résultats

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes ( articles R221-50 et R 221-92 du CGCT).

L'affectation des résultats intervient après constatation des résultats, c'est à dire après le vote du compte administratif.

Pour rappel : le budget primitif 2019 a été présenté avec la reprise anticipée des résultats 2018 conformément à l'article L. 2311-5 du CGCT qui permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

<b>Compte administratif 2018</b>		
<b>Section de fonctionnement</b>		
Recettes de fonctionnement		11 442 640,09
Dépenses de fonctionnement		10 559 501,41
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Excédent</b>	<b>883 138,68</b>
Résultats antérieurs reportés	Excédent	886 335,36
<b>Résultat de clôture de la section de fonctionnement</b>	<b>Excédent - à affecter</b>	<b>1 769 474,04</b>
<b>Section d'investissement</b>		
Recettes d'investissement		2 420 641,13
Dépenses d'investissement		3 124 028,44
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Excédent</b>	<b>-703 387,31</b>
Résultats antérieurs reportés	Excédent	391 345,79
<b>Résultat de clôture de la section d'investissement (hors restes à réaliser)</b>	<b>Déficit</b>	<b>-312 041,52</b>
Solde des restes à réaliser	Excédent	78 876,45
Solde d'exécution d'investissement (restes à réaliser inclus)	Déficit	-233 165,07
<b>Résultats 2018</b>		
<b>Section de fonctionnement</b>		
Résultat de l'exercice (a)	Excédent	883 138,68
Résultat antérieur reporté (n-1) (b)	Excédent	886 335,36
<b>Résultat de clôture (c=a+b) = disponible à affecter</b>	<b>Excédent</b>	<b>1 769 474,04</b>
<b>Section d'investissement</b>		
Résultat de l'exercice (a)	Déficit	-703 387,31
Résultat antérieur reporté (n-1) (b)	Excédent	391 345,79
<b>Résultat de clôture (hors restes à réaliser) (c=a+b)</b>	<b>Déficit</b>	<b>-312 041,52</b>
Solde des restes à réaliser (d)	Excédent	78 876,45
<b>Besoin total de financement de l'investissement (e=c+d)</b>	<b>Déficit</b>	<b>-233 165,07</b>
<b>Résultats 2018</b>		
Résultat cumulé de la section de fonctionnement (a)	Excédent	1 769 474,04
Résultat cumulé (hors restes à réaliser) de la section d'investissement (b)	Besoin	-312 041,52
<b>Solde global de clôture (c= a+b)</b>	<b>Excédent</b>	<b>1 457 432,52</b>
<b>Affectation des résultats 2018 en 2019</b>		
Résultat de fonctionnement <u>2018</u> (disponible à affecter)		1 769 474,04
		↓
<b>Au compte 1068 en recettes d'investissement pour la couverture du besoin total de financement de l'investissement</b>	R	<b>233 165,07</b>
<b>Au compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté</b>	R	<b>1 536 308,97</b>
<b>Le résultat de clôture en investissement est reporté en <u>dépense</u> d'investissement au compte 001</b>	D	<b>312 041,52</b>

# CA 2018 - Budget annexe de l'eau

En application de l'article [L. 2224-7](#) du code général des collectivités territoriales (CGCT), constitue un service public d'eau potable « *tout service assurant tout ou partie de la production par captage ou pompage, de la protection du point de prélèvement, du traitement, du transport, du stockage et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine* ».

L'article [L. 2224-7-1](#) du CGCT pose le principe d'une compétence obligatoire des communes en matière de distribution d'eau potable.

Cette compétence relèvera d'ARCHE Agglo à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 en vertu de la Loi NOTRe du 07 août 2015.

## I - Section de Fonctionnement

Le total des réalisations de l'exercice 2018 pour la section de fonctionnement s'établi à :

- 1 893 507,84 € en dépenses,

- 1 971 931,09 € en recettes,

soit un résultat excédentaire pour l'exercice 2018 de 78 423,25 €,

auquel on ajoute l'excédent de fonctionnement reporté N-1 de 260 520,05 €,

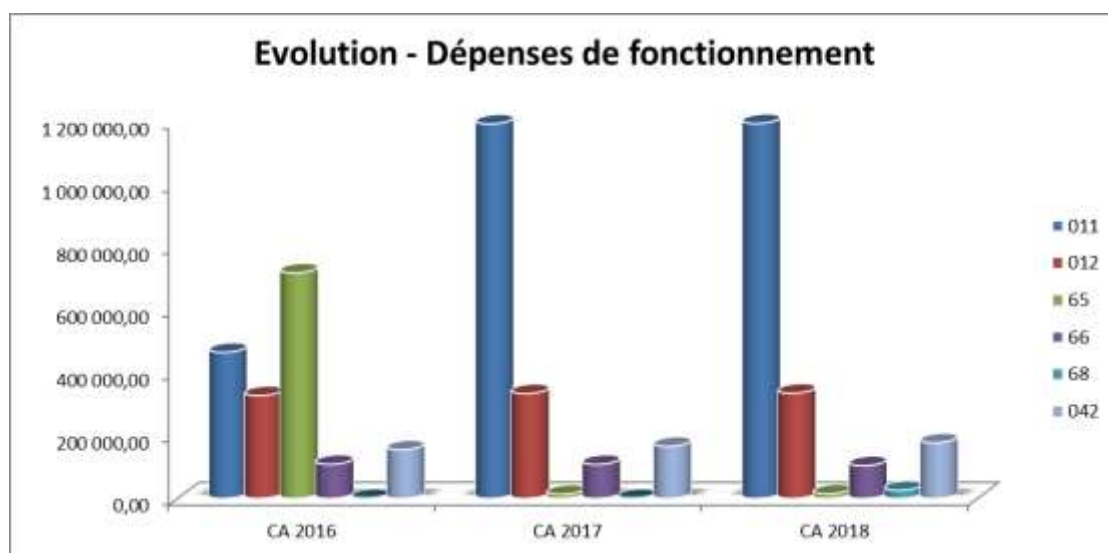
le résultat de fonctionnement disponible est alors de 338 943,30 €.

Pour rappel, les dépenses et recettes de fonctionnement inscrites au budget 2018 s'élevaient à 2 154 107,13 €.

### A -Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Observations	CA 2016	CA 2017	CA 2018	%DRF* (n)
011	Charges à caractère général dont achats d'eau, fournitures d'entretien, de petits équipements, administratives et d'énergie - Entretien et réparation des bâtiments et des équipements, reversement des redevances à l'agence de l'eau et depuis 2017 des recettes d'assainissement encaissées sur le budget de l'eau au budget de l'assainissement	466 082,58	1 194 760,14	1 195 976,88	69,70%
012	Charges de personnel	327 817,37	334 496,27	335 696,31	19,56%
65	Autres charges de gestion courante dont les pertes sur créances irrécouvrables,	719 633,21	12 892,17	14 562,08	0,85%
66	Charges financières - les intérêts de la dette	108 840,66	108 633,64	104 660,02	6,10%
67	Charges exceptionnelles dont la régularisation des factures d'eau suite à l'émission d'avoirs,	17 071,58	31 094,52	39 266,63	2,29%
68	Dotations amortissements, dépréciations, provisions	0,00	0,00	25 678,38	1,50%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 639 445,40</b>	<b>1 681 876,74</b>	<b>1 715 840,30</b>	<b>100,00%</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	155 128,28	166 080,61	177 667,54	
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>1 794 573,68</b>	<b>1 847 957,35</b>	<b>1 893 507,84</b>	

\*DRF : dépenses réelles de fonctionnement



➤ **Chapitre 011 – Charges à caractère général** **1 195 976.88 €**

Dont 66 840.20 € qui ont fait l'objet d'un remboursement par le budget assainissement.  
Ce chapitre correspond aux diverses acquisitions de fournitures permettant le bon fonctionnement du service.

Il comprend également :

- 31 138.71 € d'achat d'eau auprès du Syndicat Cance-Doux,
- 185 612.00 € de reversement à l'agence de l'eau des redevances perçues au titre de la pollution domestique,
- 743 431.94 € de reversement des recettes d'assainissement encaissées par le service de l'eau (avant 2017, cette régularisation s'effectuait par le chapitre 65).

➤ **Chapitre 012 – Charges de personnel** **335 696.31 €**

Ce chapitre reprend l'ensemble des charges de personnel du service de l'eau et de l'assainissement.

Le budget de l'assainissement rembourse 45 % des charges de personnel au budget de l'eau soit pour l'année 2018 : 141 456.41 €.

➤ **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante** **14 562.08 €**

Ce chapitre comprend notamment :

- Les pertes sur créances irrécouvrables pour 14 562.08 € (créances que la trésorerie n'a pu recouvrer suite notamment à des liquidations judiciaires, procédures de surendettement...).

➤ **Chapitre 66 – Charges financières** **104 660.02 €**

Ce chapitre comprend les intérêts des emprunts dus par le budget de l'eau.

➤ **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles** **39 266.63 €**

Ce chapitre comprend principalement les annulations de titres émis sur exercices antérieurs.  
Il s'agit des régularisations des factures d'eau et d'assainissement après relevé des compteurs donnant lieu à l'émission d'avoir.



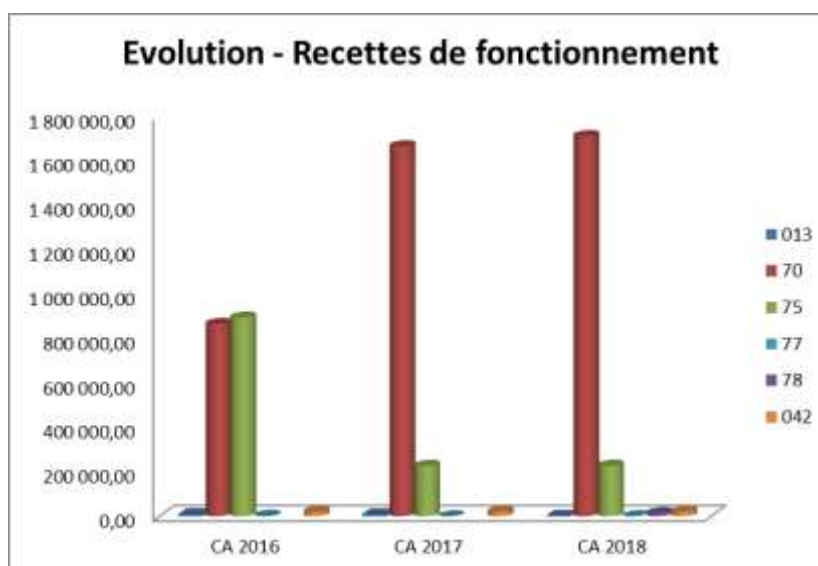
Ce chapitre enregistre les provisions pour dépréciation des comptes de tiers (tiers faisant l'objet d'une procédure de redressement judiciaire, de liquidation judiciaire ou de surendettement). Provisions établies à partir des informations communiquées par la Trésorerie de Tournon-sur-Rhône.

Ce chapitre correspond à la dotation aux amortissements des dépenses d'équipement. La dotation aux amortissements consiste ainsi à constater en charge, comptablement, la perte de valeur que subissent les immobilisations en raison de l'usure et du temps qui passe mais également de dégager des ressources destinées à les renouveler (chapitre 040 – recettes d'investissement).

## B - Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé/observations	CA 2016	CA 2017	CA 2018	%/ RRF* (n)
013	Atténuation de charges (dont remboursements sur rémunérations du personnel : maternité, maladie, emplois aidés...)	8 346,25	8 229,09	728,04	0,04%
70	Vente de produits fabriqués, prestations dont la vente d'eau aux abonnés, la redevance de pollution domestique reversée à l'agence de l'eau et les travaux de branchements. Et depuis 2017 : les taxes et redevances d'assainissement encaissées par l'eau	864 355,53	1 663 063,86	1 708 629,22	87,56%
75	Autres produits de gestion courante dont le remboursement par le budget assainissement des dépenses de fonctionnement imputées initialement sur le budget de l'eau	892 941,20	226 422,61	227 457,00	11,66%
77	Produits exceptionnels	2 241,60	0,00	73,22	0,00%
78	Reprise sur provisions et dépréciations			14 562,08	0,75%
<b>Recettes réelles de fonctionnement*</b>		<b>1 767 884,58</b>	<b>1 897 715,56</b>	<b>1 951 449,56</b>	<b>100,00%</b>
042	Opération d'ordre de transfert entre section	20 190,31	20 481,53	20 481,53	
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>1 788 074,89</b>	<b>1 918 197,09</b>	<b>1 971 931,09</b>	

\* RRF = Recettes réelles de fonctionnement



➤ **Chapitre 013 – Atténuations de charges** **728.04 €**

Ce chapitre comprend notamment :

- le remboursement sur rémunération du personnel en congés maladie et maternité.

➤ **Chapitre 70 – Vente de produits fabriqués, prestations** **1 708 629.22 €**

Ce chapitre comprend principalement :

- 735 758.78 € de recettes encaissées au titre des ventes d'eau aux abonnés,
- 139 243.37 € de recettes encaissées au titre de la redevance pour pollution d'origine domestique reversée ensuite à l'agence de l'eau,
- 48 548.63 € de recettes encaissées au titre des travaux de branchements réalisés par le service de l'eau,
- 741 135.04 € de taxes et redevances d'assainissement encaissées par le service de l'eau et reversées ensuite au service de l'assainissement (initialement encaissées au chapitre 75 avant 2018).
- ...

➤ **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante** **227 457.00 €**

Ce chapitre comprend essentiellement le remboursement par le budget assainissement des dépenses de fonctionnement imputées initialement sur le budget eau dont 141 456.41 € de charges de personnel.

➤ **Chapitre 77 – Produits exceptionnels** **73.22 €**

Ce chapitre enregistre essentiellement les annulations de mandats sur exercices antérieurs.

➤ **Chapitre 78 – Reprises sur provisions semi-budgétaires** **14 562.08 €**

Les provisions constituées sont ajustées annuellement en fonction de l'évolution du risque. Elles donnent lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque n'est plus susceptible de se réaliser.

Pour 2018, la provision initialement constituée (chapitre 68 en dépenses de fonctionnement) a été reprise pour un montant de 14 562.08 € parallèlement à la constatation de la charge résultant de l'admission en non-valeur.

➤ **Chapitre 042 – Opérations de transfert entre sections** **20 481.53 €**

Ce chapitre comprend :

- la reprise des subventions d'équipement qui viennent atténuer la charge de la dotation aux amortissements.  
Cette ligne enregistre « l'amortissement » des subventions d'investissement accordées pour l'acquisition ou la création d'une immobilisation. Cet amortissement s'effectue selon un rythme identique à celui de l'amortissement des immobilisations correspondantes.

## II - Section d'investissement

Le total des réalisations de l'exercice 2018 pour la section d'investissement s'établi à :

- 345 744.49 € en dépenses,

- 290 665.36 € en recettes,

soit un résultat déficitaire pour l'exercice 2018 de 55 079.13 €,

auquel on ajoute l'excédent investissement reporté N-1 de 234 828.73 €,

l'excédent de financement de la section d'investissement pour l'exercice 2018 s'élève alors à 179 749.60 €.

Les restes à réaliser en section d'investissement s'élèvent à :

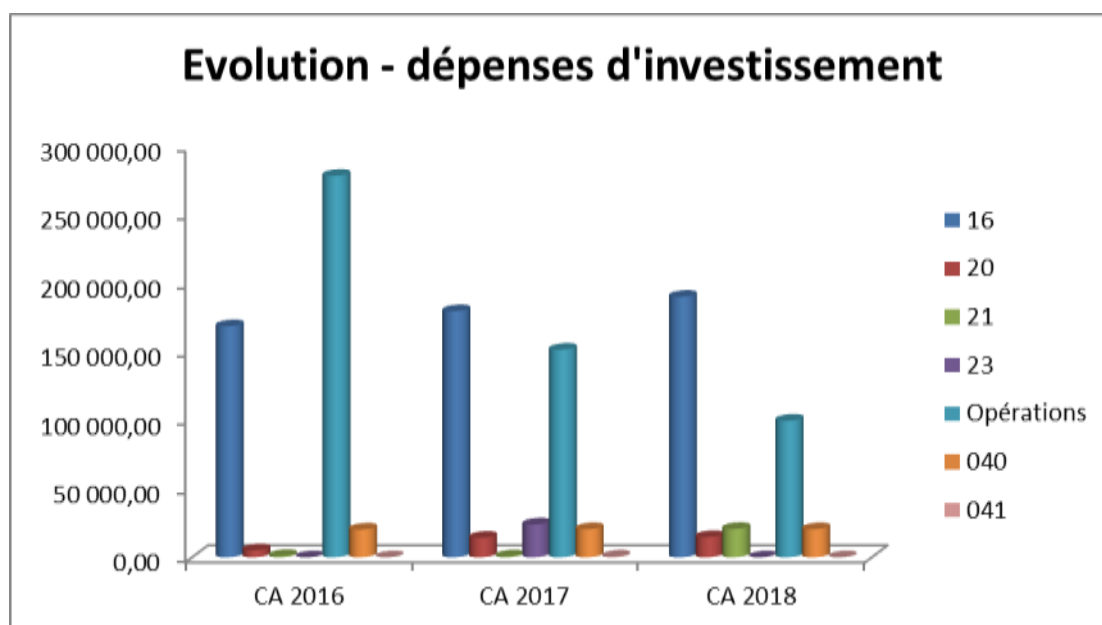
263 134.63 € en dépenses,

149 720.00 € en recettes.

Pour rappel, les dépenses et recettes d'investissement inscrites au budget 2018 s'élevaient à 1 015 864.83 €.

### A - Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2016	CA 2017	CA 2018	%/DRI* (n)
16	Emprunts et dettes assimilés - Remboursement en capital de la dette	168 680,35	179 632,45	190 134,36	58,46%
20	Immobilisations incorporelles dont les frais d'annonces et d'insertion, les frais d'études, les acquisitions de logiciels...	5 100,00	14 210,00	14 750,00	4,53%
21	Immobilisations corporelles dont les acquisitions d'équipement pour le service	930,00	674,10	20 671,20	6,36%
23	Immobilisations en cours dont les travaux divers de réseaux	0,00	23 936,53	0,00	0,00%
Opérations	Opérations d'équipement - L'opération est constituée par un ensemble d'acquisitions d'immobilisations, de travaux sur immobilisations et de frais d'études y afférents aboutissant à la réalisation d'un ouvrage ou de plusieurs ouvrages de même nature.	278 453,74	151 525,51	99 707,40	30,65%
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>		<b>453 164,09</b>	<b>369 978,59</b>	<b>325 262,96</b>	<b>100,00%</b>
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	20 190,31	20 481,53	20 481,53	
041	Opérations patrimoniales	0,00	510,00	0,00	
<b>Dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>20 190,31</b>	<b>20 991,53</b>	<b>20 481,53</b>	
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>473 354,40</b>	<b>390 970,12</b>	<b>345 744,49</b>	
*DRI	Dépenses réelles d'investissement				



➤ **Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées** **190 134.36 €**

Ce chapitre comprend le remboursement en capital des emprunts souscrits par le budget de l'eau.

➤ **Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles** **14 750.00 €**

Ce chapitre comprend les frais d'études, d'annonces et insertions non individualisés en opération et les acquisitions de logiciels.

Dont pour 2018 :

- 14 750.00 € au titre des frais d'étude du schéma directeur d'eau potable.

➤ **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles** **20 671.20 €**

Ce chapitre comprend :

- les frais d'acquisition de biens mobiliers, immobiliers, de matériel bureautique et informatique, de matériel de transport non individualisés en opération,
- divers travaux d'équipement non individualisés en opération.

Pour 2018 :

- 13 580.58 € au titre des travaux d'extension du réseau d'eau potable avenue de Nîmes,
- 3 872.62 € pour l'acquisition d'une découpeuse thermique,
- ...

➤ **Total des dépenses d'équipement individualisées en opération** **99 707.40 €**

Dont :

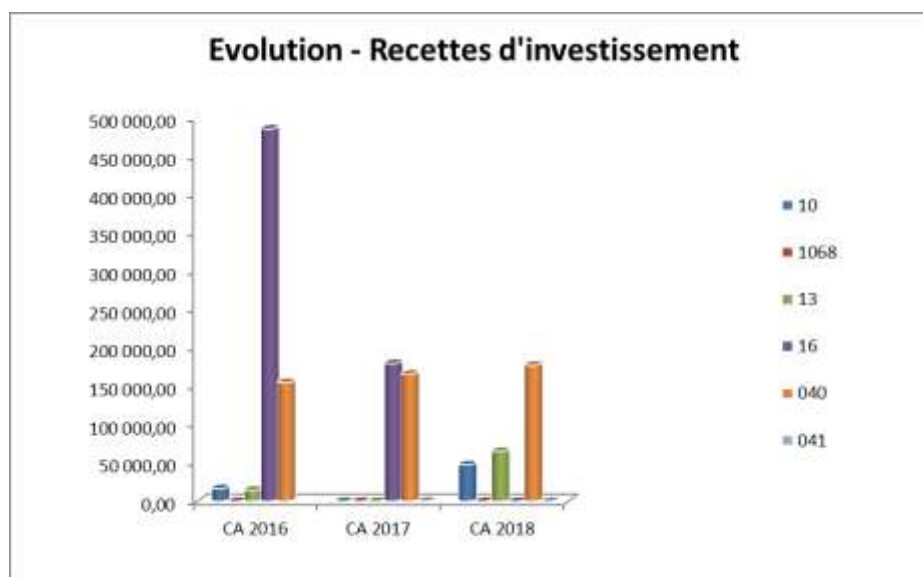
Opérations		Montant HT
39	Aménagement et réhabilitation d'ouvrages	7 700,00
41	Travaux rue Hélène de Tournon	83 932,20
47	Travaux chemin des Girondes	8 075,20
<b>Total Opérations</b>		<b>99 707,40</b>

Ce chapitre comprend la reprise des subventions d'équipement reçues par le budget de l'eau pour des opérations faisant l'objet d'un amortissement.

Il trouve sa contrepartie au chapitre 042 en recettes de la section de fonctionnement.

## B - Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2016	CA 2017	CA 2018	%/RRI* (n)
10	Dotations, fonds divers et réserves	16 650,00	0,00	47 848,82	42,34%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00	0,00%
13	Subventions d'investissement	14 561,00	0,00	65 149,00	57,66%
16	Emprunts et dettes assimilées	486 000,00	180 000,00	0,00	0,00%
	<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>517 211,00</b>	<b>180 000,00</b>	<b>112 997,82</b>	<b>100%</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	155 128,58	166 080,61	177 667,54	
041	Opérations patrimoniales		510,00	0,00	
	<b>Recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>155 128,58</b>	<b>166 590,61</b>	<b>177 667,54</b>	
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>672 339,58</b>	<b>346 590,61</b>	<b>290 665,36</b>	



➤ **Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves**

**47 848.82 €**

Il s'agit de dotations allouées notamment l'Etat destinées à financer un équipement déterminé dont principalement pour 2018 :

- 9 000.00 € au titre des travaux d'eau potable chemin des Girondes (DETR 2017),
- 38 848.82 € au titre des travaux de suppression/renouvellement des canalisations amiantes – avenue du 8 mai 45 (DETR 2016)

➤ **Article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés** **0.00 €**

Cet article correspond à la part des résultats n-1 excédentaires de la section de fonctionnement servant en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le solde d'exécution de la section d'investissement de 2017 étant excédentaire, il n'a pas été nécessaire de couvrir un besoin de financement de la section.

➤ **Chapitre 13 – Subventions d'investissement** **65 149.00 €**

Il s'agit des subventions, allouées notamment par l'Etat, destinées à financer un équipement déterminé dont principalement pour 2018 :

- 10 800.00 € au titre des travaux d'eau potable rue Hélène de Tournon (Agence de l'Eau),
- 32 269.00 € au titre du schéma directeur de l'eau potable avec modélisation hydro. du réseau (Département de l'Ardèche),
- 22 080.00 € au titre du contrat Doux B13 – sectorisation du réseau d'eau potable de Tournon (Agence de l'Eau)

➤ **Chapitre 16– Emprunts et dettes assimilées** **0.00 €**

Aucun emprunt n'a été contracté en 2018 pour le service de l'eau.

➤ **Chapitre 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections** **177 667.54 €**

Ce chapitre correspond à la dotation aux amortissements. Il est la contrepartie du chapitre 042 en dépenses de la section de fonctionnement.

### III – Affectation définitive des résultats

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes ( articles R221-50 et R 221-92 du CGCT).

L'affectation des résultats intervient après constatation des résultats, c'est à dire après le vote du compte administratif.

Pour rappel : le budget primitif 2019 a été présenté avec la reprise anticipée des résultats 2018 conformément à l'article L. 2311-5 du CGCT qui permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

<b>Compte administratif 2018</b>		
<b>Section de fonctionnement</b>		
Recettes de fonctionnement		1 971 931,09
Dépenses de fonctionnement		1 893 507,84
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Excédent</b>	<b>78 423,25</b>
Résultats antérieurs reportés	Excédent	260 520,05
<b>Résultat de clôture de la section de fonctionnement</b>	<b>Excédent - à affecter</b>	<b>338 943,30</b>
<b>Section d'investissement</b>		
Recettes d'investissement		290 665,36
Dépenses d'investissement		345 744,49
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Déficit</b>	<b>-55 079,13</b>
Résultats antérieurs reportés	Excédent	234 828,73
<b>Résultat de clôture de la section d'investissement (hors restes à réaliser)</b>	<b>Excédent</b>	<b>179 749,60</b>
Solde des restes à réaliser	Déficit	-113 414,63
Solde d'exécution d'investissement (restes à réaliser inclus)	Excédent	<b>66 334,97</b>
<b>Résultats 2018</b>		
<b>Section de fonctionnement</b>		
Résultat de l'exercice (a)	Excédent	78 423,25
Résultat antérieur reporté (n-1) (b)	Excédent	260 520,05
<b>Résultat de clôture (c=a+b) = disponible à affecter</b>	<b>Excédent</b>	<b>338 943,30</b>
<b>Section d'investissement</b>		
Résultat de l'exercice (a)	Déficit	-55 079,13
Résultat antérieur reporté (n-1) (b)	Excédent	234 828,73
<b>Résultat de clôture (hors restes à réaliser) (c=a+b)</b>	<b>Excédent</b>	<b>179 749,60</b>
Solde des restes à réaliser (d)	Déficit	-113 414,63
<b>Besoin total de financement de l'investissement (e=c+d)</b>	<b>Excédent</b>	<b>66 334,97</b>
<b>Résultats 2018</b>		
Résultat cumulé de la section de fonctionnement (a)	Excédent	338 943,30
Résultat cumulé (hors restes à réaliser) de la section d'investissement (b)	Excédent	179 749,60
<b>Solde global de clôture (c= a+b)</b>	<b>Excédent</b>	<b>518 692,90</b>
<b>Affectation des résultats 2018 en 2019</b>		
Résultat de fonctionnement <u>2018</u> (disponible à affecter)		338 943,30
		↓
<b>Au compte 1068 en recettes d'investissement pour la couverture du besoin total de financement de l'investissement</b>	R	
<b>Au compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté</b>	R	<b>338 943,30</b>
<b>Le résultat de clôture en investissement est reporté en <u>recette</u> d'investissement au compte 001</b>	R	<b>179 749,60</b>

# CA 2018 - Le Budget annexe de l'assainissement

L'article [L. 2224-8](#) du CGCT pose le principe d'une compétence obligatoire des communes en matière d'assainissement.

Cette compétence comprend au titre de l'assainissement collectif, la mission de « contrôle des raccordements au réseau public de collecte, la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites ».

Cette compétence relèvera d'ARCHE Agglo à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 en vertu de la Loi NOTRe du 07 août 2015.

## I - Section de Fonctionnement

Le total des réalisations de l'exercice 2018 pour la section de fonctionnement s'établi à :

- 1 031 545.26 € en dépenses,

- 1 196 143.55 € en recettes,

soit un résultat positif pour l'exercice 2018 de 164 598.29 €,

auquel on ajoute l'excédent de fonctionnement reporté N-1 de 361 929.75 €,

le résultat de fonctionnement disponible est alors de 526 528.04 €.

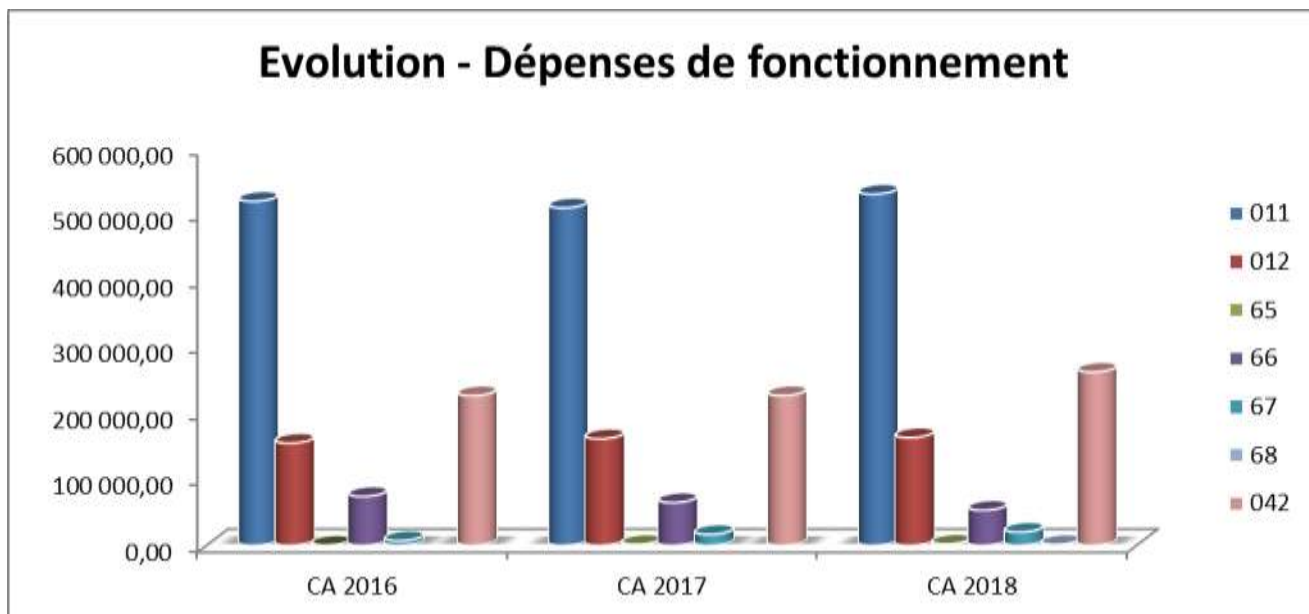
Pour rappel, les dépenses et recettes de fonctionnement inscrites au budget 2018 s'élevaient à 1 393 041.27 €.

### A - Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Observations	CA 2016	CA 2017	CA 2018	%/DRF* (n)
011	<b>Charges à caractère général</b> dont <i>fournitures d'entretien, de petits équipements, administratives et d'énergie - Entretien et réparation des bâtiments et des équipements - Versement de la part épuration à la SAUR au titre de la délégation de service public pour la gestion de la station d'épuration...</i>	519 810,83	509 887,14	530 669,04	68,93%
012	<b>Charges de personnel</b>	154 378,01	161 071,51	162 805,15	21,15%
65	<b>Autres charges de gestion courante</b>	257,63	1 417,05	1 997,83	0,26%
66	<b>Charges financières</b> - les intérêts de la dette	73 886,65	64 685,93	53 022,53	6,89%
67	<b>Charges exceptionnelles</b> dont la régularisation des factures d'assainissement suite à l'émission d'avoirs,	7 000,00	16 534,24	20 000,00	2,60%
68	<b>Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions</b>			1 345,48	0,17%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>755 333,12</b>	<b>753 595,87</b>	<b>769 840,03</b>	<b>100,00%</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	226 181,27	226 387,15	261 705,23	
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>981 514,39</b>	<b>979 983,02</b>	<b>1 031 545,26</b>	

\*DRF : dépenses réelles de fonctionnement





➤ **Chapitre 011 – Charges à caractère général** **530 669.04 €**

Ce chapitre reprend les diverses acquisitions de fournitures, prestations d'entretien... permettant le bon fonctionnement du service.

Dont notamment :

- 25 000.00 € - rémunération de la SAUR au titre du traitement des eaux pluviales dans le cadre du marché de prestation de service relatif à l'exploitation de la station d'épuration (affermage assainissement 2017)
- 58 420.00 € - rémunération de la SAUR au titre de l'épuration des eaux usées provenant des communes voisines Saint Jean de Muzols et Lemps dans le cadre du marché de prestation de service relatif à l'exploitation de la station d'épuration (affermage assainissement 2017)
- 217 645.85 € - reversement de la part épuration à la SAUR au titre des sommes encaissées au 2<sup>ème</sup> semestre 2017 soit 129 278.07 € et au 1<sup>er</sup> semestre 2018 soit 88 367.78 €)
- 78 006.00 € de reversement à l'agence de l'eau de la redevance de collecte domestique 2017/2018,
- 66 840.20 € de remboursement de charges diverses au budget de l'eau
- ...

➤ **Chapitre 012 – Charges de personnel** **162 805.15 €**

Ce chapitre reprend l'ensemble des charges de personnel du service de l'assainissement dont 141 456.41 € correspondant au remboursement à hauteur de 45 % des charges de personnel au budget de l'eau.

➤ **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante** **1 997.83 €**

Ce Chapitre comprend notamment :

- 1 936.31 € au titre du remboursement par le budget de l'assainissement au budget de l'eau de dépenses imputées totalement sur le budget de l'eau,
- 61.52 € au titre des pertes sur créances irrécouvrables (créances que la trésorerie n'a pu recouvrer suite notamment à des liquidations judiciaires, procédures de surendettement...).

➤ **Chapitre 66 – Charges financières** **53 022.53 €**

Ce chapitre comprend les intérêts des emprunts dus par le budget de l'assainissement.

➤ **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles** **20 000.00 €**

Ce chapitre enregistre les annulations de titres sur exercices antérieurs suite à l'émission d'avoir après relevé des compteurs.

➤ **Chapitre 68 – Dotations aux provisions et dépréciations** **1 345.48 €**

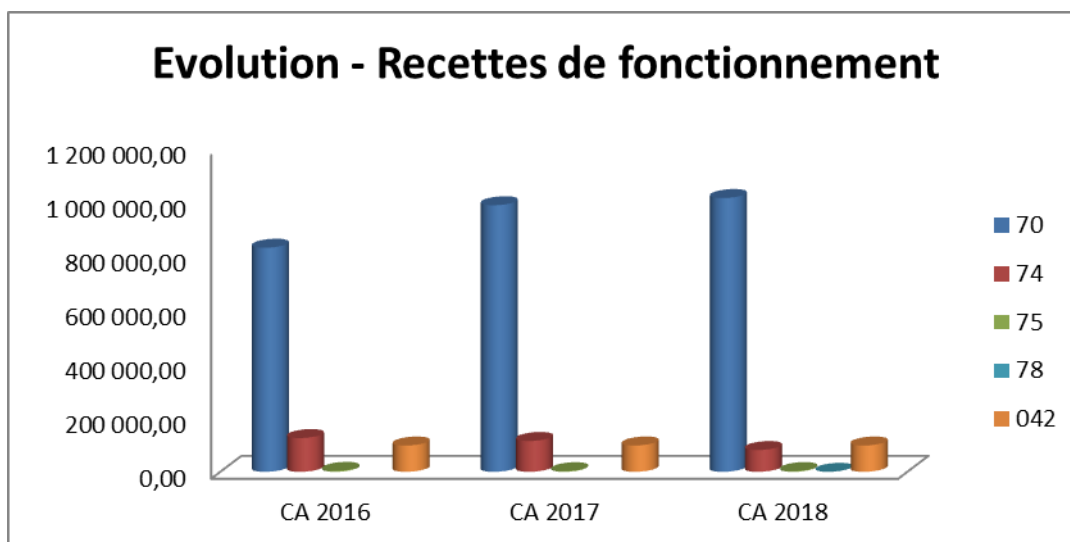
Ce chapitre enregistre les provisions pour dépréciation des comptes de tiers (tiers faisant l'objet d'une procédure de redressement judiciaire, de liquidation judiciaire ou de surendettement). Provisions établies à partir des informations communiquées par la Trésorerie de Tournon-sur-Rhône.

➤ **Chapitre 042 – Opérations de transfert entre sections** **261 705.23 €**

Ce chapitre correspond à la dotation aux amortissements des dépenses d'équipement. La dotation aux amortissements consiste ainsi à constater en charge, comptablement, la perte de valeur que subissent les immobilisations en raison de l'usure et du temps qui passe mais également de dégager des ressources destinées à les renouveler (chapitre 040 – recettes d'investissement).

## B - Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2016	CA 2017	CA 2018	%/ RRF* (n)
70	Vente de produits fabriqués, prestations dont les redevances d'assainissement collectif, pour modernisation des réseaux, les travaux de branchements...	830 760,54	988 273,20	1 014 864,89	92,39%
74	Subventions d'exploitation - Prime épuration	125 263,08	114 350,88	80 827,78	7,36%
75	Autres produits de gestion courante	3 481,24	2 375,52	2 751,28	0,25%
78	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions			61,52	0,01%
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>959 504,86</b>	<b>1 104 999,60</b>	<b>1 098 505,47</b>	<b>100,00%</b>
042	Opération d'ordre de transfert entre section	97 492,04	97 638,08	97 638,08	
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>1 056 996,90</b>	<b>1 202 637,68</b>	<b>1 196 143,55</b>	
% RRF	Recettes réelles de fonctionnement				



➤ **Chapitre 70 – Vente de produits fabriqués, prestations**

**1 014 864.89 €**

Ce chapitre comprend :

- 41 844.73 € de travaux de branchements d'assainissement,
- 427 887.24 € de redevances d'assainissement collectif (collecte et transfert),
- 242 369.12 € de redevances d'assainissement collectif (Epuración),
- 71 834.23 € au titre de la redevance pour modernisation des réseaux,
- 120 000.00 € au titre des participations au raccordement au réseau d'assainissement collectif,
- 88 145.02 € dont 72 958.27 € de remboursement par la commune de Saint Jean de Muzols de la part épuration/réseaux des eaux usées et 15 186.75 € de facturations diverses (ex : production de l'attestation de conformité du branchement d'assainissement)
- 20 000.00 € de remboursement par le budget principal des frais d'exploitation du réseau d'eaux pluviales au profit du budget du service de l'assainissement,
- ...

➤ **Chapitre 74 – Prime épuration**

**80 827.78 €**

Ce chapitre recense les aides versées par l'agence de l'eau suivantes :

- 68 332.78 € au titre de l'aide à la performance épuratoire 2018 au titre de l'activité de l'année 2017,
- 12 495.00 € au titre de la campagne de recherche RSDE 2018 sur la station d'épuration.

➤ **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante**

**2 751.28 €**

Ce chapitre comprend le remboursement de recettes perçues par le budget de l'eau au profit du budget de l'assainissement.

➤ **Chapitre 78 – Reprises sur provisions semi-budgétaires**

**61.52 €**

Les provisions constituées sont ajustées annuellement en fonction de l'évolution du risque. Elles donnent lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque n'est plus susceptible de se réaliser.

Pour 2018, la provision initialement constituée (chapitre 68 en dépenses de fonctionnement) a été reprise pour un montant de 61.52 € parallèlement à la constatation de la charge résultant de l'admission en non-valeur.

Ce chapitre comprend :

- la reprise des subventions d'équipements qui viennent atténuer la charge de la dotation aux amortissements.

Cette ligne enregistre « l'amortissement » des subventions d'investissement accordées pour l'acquisition ou la création d'une immobilisation. Cet amortissement s'effectue selon un rythme identique à celui de l'amortissement des immobilisations correspondantes.

## II - Section d'investissement

Le total des réalisations de l'exercice 2018 pour la section d'investissement s'établi à :

- 328 509.15 € en dépenses,

- 455 861.24 € en recettes,

soit un résultat positif pour l'exercice 2018 de 127 352.09 €

auquel il convient d'ajouter le déficit d'investissement reporté N-1 de 160 814.01 €,

Le besoin total de financement de la section d'investissement pour l'exercice 2018 s'élève alors à 33 461.92 €

Les restes à réaliser en section d'investissement s'élèvent à :

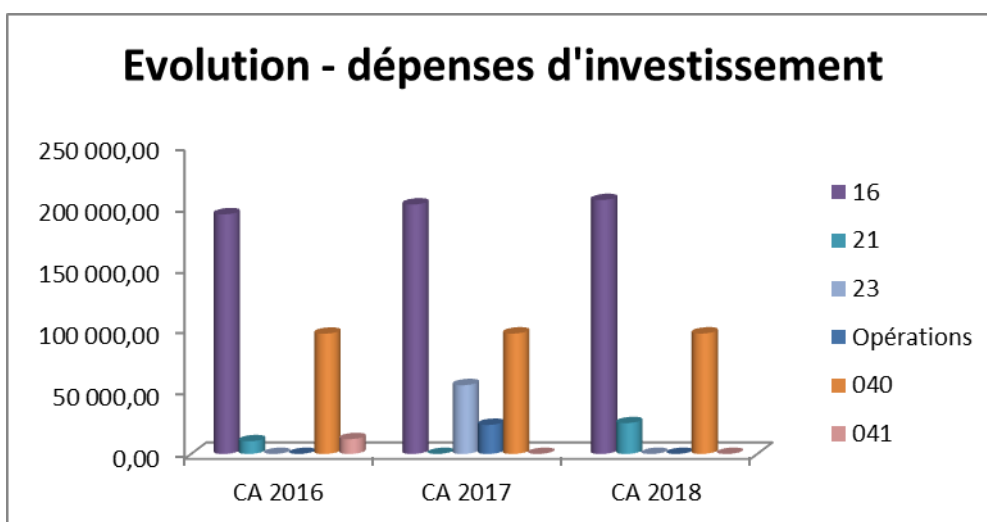
57 620.00 € en dépenses,

0.00 € en recettes.

Pour rappel, les dépenses et recettes d'investissement inscrites au budget 2018 s'élevaient à 953 814.01 €.

### A - Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2016	CA 2017	CA 2018	%/DRI* (n)
16	Emprunts et dettes assimilés - Remboursement en capital de la dette	194 316,83	202 276,99	205 887,52	89,18%
21	Immobilisations corporelles dont les acquisitions d'équipement pour le service	10 294,20	0,00	24 983,55	10,82%
23	Immobilisations en cours dont les travaux divers de réseaux	0,00	55 776,45	0,00	0,00%
Opérations	Opérations d'équipement - L'opération est constituée par un ensemble d'acquisitions d'immobilisations, de travaux sur immobilisations et de frais d'études y afférents aboutissant à la réalisation d'un ouvrage ou de plusieurs ouvrages de même nature.	0,00	23 535,64	0,00	0,00%
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>		<b>204 611,03</b>	<b>281 589,08</b>	<b>230 871,07</b>	<b>100,00%</b>
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	97 492,04	97 638,08	97 638,08	
041	Opérations patrimoniales	12 025,68	0,00	0,00	
<b>Dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>109 517,72</b>	<b>97 638,08</b>	<b>97 638,08</b>	
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>314 128,75</b>	<b>379 227,16</b>	<b>328 509,15</b>	
*%DRI	Dépenses réelles d'investissement				



➤ **Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées** **205 887.52 €**

Ce chapitre comprend le remboursement en capital des emprunts souscrits par le budget de l'assainissement.

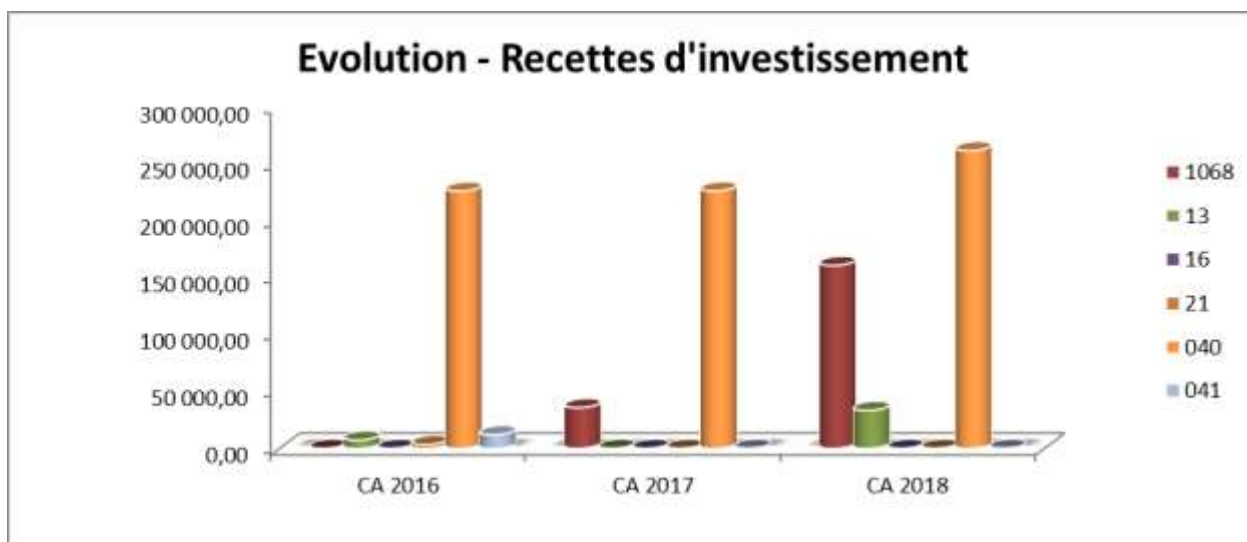
➤ **Chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections** **97 638.08 €**

Ce chapitre comprend la reprise des subventions d'équipement reçues par le budget de l'eau pour des opérations faisant l'objet d'un amortissement.

Il est la contrepartie du chapitre 042 en recettes de la section de fonctionnement.

## B - Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2016	CA 2017	CA 2018	%/RRI (n)
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	35 824,95	160 814,01	82,83%
13	Subventions d'investissement	7 302,00	0,00	33 342,00	17,17%
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00%
21	Immobilisations corporelles	3 333,00	0,00	0,00	0,00%
	<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>10 635,00</b>	<b>35 824,95</b>	<b>194 156,01</b>	<b>100%</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	226 181,27	226 387,15	261 705,23	
041	Opérations patrimoniales	12 025,68	0,00	0,00	
	<b>Recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>238 206,95</b>	<b>226 387,15</b>	<b>261 705,23</b>	
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>248 841,95</b>	<b>262 212,10</b>	<b>455 861,24</b>	
%RRI	Recettes réelles d'investissement				



➤ **Article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés** **160 814.01 €**

Cet article (1068) correspond à la part des résultats N-1 excédentaires de la section de fonctionnement affectée au financement de la section d'investissement.

➤ **Chapitre 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections** **261 705.23 €**

Ce chapitre correspond à la dotation aux amortissements. Il est la contrepartie du chapitre 042 en dépenses de la section de fonctionnement.

### III – Affectation définitive des résultats

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes ( articles R221-50 et R 221-92 du CGCT).

L'affectation des résultats intervient après constatation des résultats, c'est à dire après le vote du compte administratif.

Pour rappel : le budget primitif 2019 a été présenté avec la reprise anticipée des résultats 2018 conformément à l'article L. 2311-5 du CGCT qui permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

<b>Compte administratif 2018</b>		
<b>Section de fonctionnement</b>		
Recettes de fonctionnement		1 196 143,55
Dépenses de fonctionnement		1 031 545,26
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Excédent</b>	<b>164 598,29</b>
Résultats antérieurs reportés	Excédent	361 929,75
<b>Résultat de clôture de la section de fonctionnement</b>	<b>Excédent - à affecter</b>	<b>526 528,04</b>
<b>Section d'investissement</b>		
Recettes d'investissement		455 861,24
Dépenses d'investissement		328 509,15
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Excédent</b>	<b>127 352,09</b>
Résultats antérieurs reportés	Déficit	-160 814,01
<b>Résultat de clôture de la section d'investissement (hors restes à réaliser)</b>	<b>Déficit</b>	<b>-33 461,92</b>
Solde des restes à réaliser	Déficit	-57 620,00
<b>Solde d'exécution d'investissement (restes à réaliser inclus)</b>	<b>Déficit</b>	<b>-91 081,92</b>
<b>Résultats 2018</b>		
<b>Section de fonctionnement</b>		
Résultat de l'exercice (a)	Excédent	164 598,29
Résultat antérieur reporté (n-1) (b)	Excédent	361 929,75
<b>Résultat de clôture (c=a+b) = disponible à affecter</b>	<b>Excédent</b>	<b>526 528,04</b>
<b>Section d'investissement</b>		
Résultat de l'exercice (a)	Excédent	127 352,09
Résultat antérieur reporté (n-1) (b)	Déficit	-160 814,01
<b>Résultat de clôture (hors restes à réaliser) (c=a+b)</b>	<b>Déficit</b>	<b>-33 461,92</b>
Solde des restes à réaliser (d)	Déficit	-57 620,00
<b>Besoin total de financement de l'investissement (e=c+d)</b>	<b>Déficit</b>	<b>-91 081,92</b>
<b>Résultats 2018</b>		
Résultat cumulé de la section de fonctionnement (a)	Excédent	526 528,04
Résultat cumulé (hors restes à réaliser) de la section d'investissement (b)	Besoin	-33 461,92
<b>Solde global de clôture (c= a+b)</b>	<b>Excédent</b>	<b>493 066,12</b>
<b>Affectation des résultats 2018 en 2019</b>		
Résultat de fonctionnement <b>2018</b> (disponible à affecter)		526 528,04
		↓
<b>Au compte 1068 en recettes d'investissement pour la couverture du besoin total de financement de l'investissement</b>	R	<b>91 081,92</b>
<b>Au compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté</b>	R	<b>435 446,12</b>
<b>Le résultat de clôture en investissement est reporté en <u>dépense</u> d'investissement au compte 001</b>	D	<b>33 461,92</b>

# CA 2018 - Le Budget annexe des parcs de stationnement payants

Le budget annexe du Parking les Graviers a été créé par délibération n°9/2013-98 du 19 septembre 2013.

Par délibération du 28 mars 2018, il a été décidé :

- d'intégrer les parcs de stationnement payants de surface dans la régie municipale, dotée de la seule autonomie financière, du parking les Graviers et dans le budget communal annexe M4 afférent,
- de dénommer la régie municipale et son budget annexe : Régie municipale des parcs de stationnement payants.

## I - Section de Fonctionnement

Le total des réalisations de l'exercice 2018 pour la section de fonctionnement s'établi à :

- 224 202.12 € en dépenses,

- 307 437.78 € en recettes,

soit un résultat positif pour l'exercice 2018 de 83 235.66 €,

auquel il convient d'ajouter l'excédent de fonctionnement reporté N-1 de 21 298.42 €,

le résultat de fonctionnement disponible est alors de 104 534.08 €.

Pour rappel, les dépenses et recettes de fonctionnement inscrites au budget 2018 s'élevaient à 320 146.42 €.

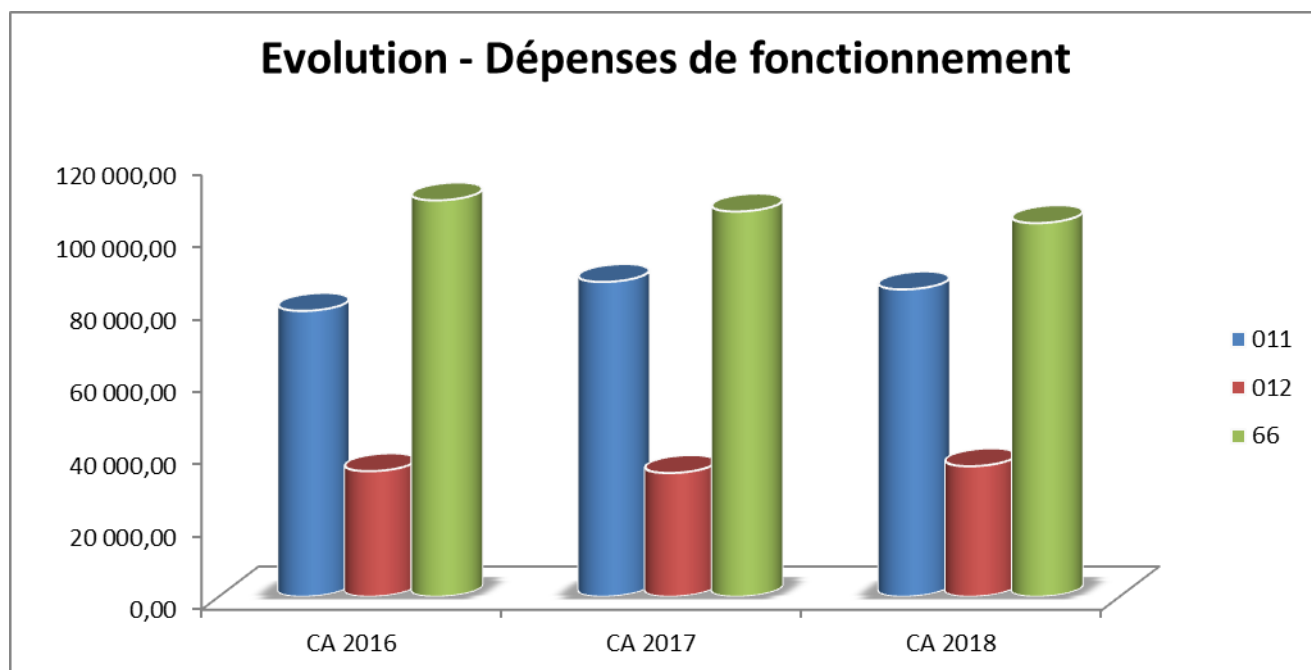
### A -Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Observations	CA 2016	CA 2017	CA 2018	%DRF* (n)
011	<b>Charges à caractère général</b> dont <i>fournitures d'entretien, de petits équipements, administratives et d'énergie - Les loyers maintenance et entretien prévus au bail emphytéotique administratif</i>	78 979,64	86 974,96	84 919,39	37,88%
012	<b>Charges de personnel</b>	34 679,91	34 187,19	36 053,39	16,08%
65	<b>Autres charges de gestion courante</b>	0,00	0,00	0,00	0,00%
66	<b>Charges financières</b> - part des intérêts du loyer financier prévu dans le bail emphytéotique administratif	109 509,71	106 432,78	103 229,34	46,04%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>223 169,26</b>	<b>227 594,93</b>	<b>224 202,12</b>	<b>100,00%</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>223 169,26</b>	<b>227 594,93</b>	<b>224 202,12</b>	

\*DRF : dépenses réelles de fonctionnement



## Evolution - Dépenses de fonctionnement



### ➤ Chapitre 011 – Charges à caractère général

**84 919.39 €**

Ce chapitre comprend :

- Les acquisitions de fournitures et prestations permettant le bon fonctionnement du service dont les fluides, la télécommunication et autres fournitures d'entretien et administratives...
- 58 168.99 € de loyers pour les travaux d'entretien et de maintenance et renouvellement dans le cadre du bail emphytéotique administratif conclu par la ville pour la réalisation du parking souterrain et de la halle couverte – Place Jean Jaurès.

### ➤ Chapitre 012 – Charges de personnel

**36 053.39 €**

Ce chapitre reprend l'ensemble des charges de personnel du service. 50 % des charges de personnel sont remboursés par le budget principal.

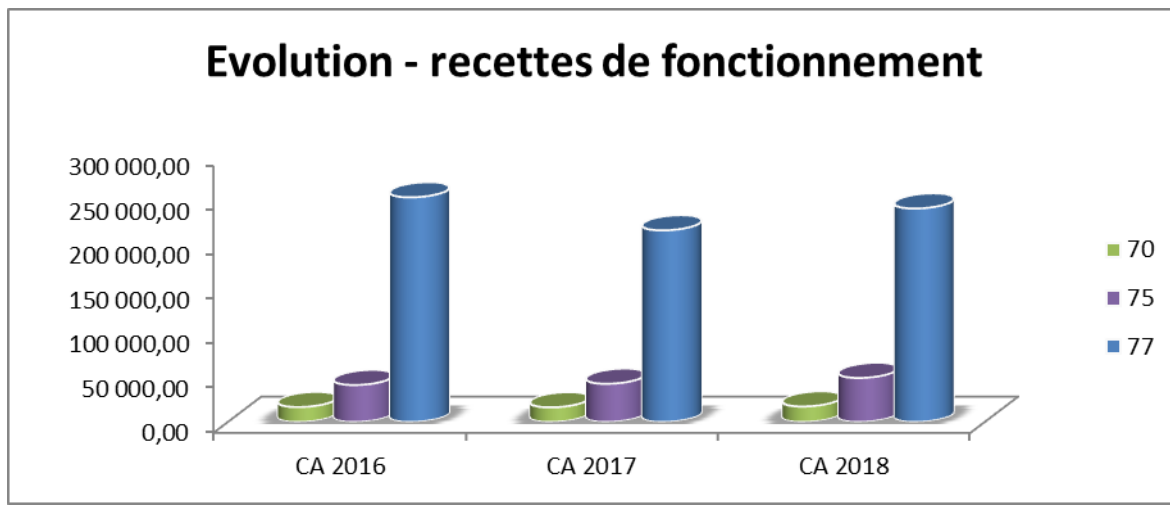
### ➤ Chapitre 66 – Charges financières

**103 229.34 €**

Versement du loyer financier (L1) correspondant à la part des intérêts, prévu dans le bail emphytéotique administratif conclu par la ville pour la réalisation du parking souterrain et de la halle couverte.

## B - Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2016	CA 2017	CA 2018	%/RRF* (n)
70	Vente de produits fabriqués, prestations	16 739,96	16 448,60	17 426,95	5,67%
75	Autres produits de gestion courante (les recettes encaissées par le service)	41 599,85	43 028,55	49 605,14	16,14%
77	Produits exceptionnels (subvention versée par le budget principal)	253 000,00	215 812,82	240 405,69	78,20%
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>311 339,81</b>	<b>275 289,97</b>	<b>307 437,78</b>	<b>100,00%</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>311 339,81</b>	<b>275 289,97</b>	<b>307 437,78</b>	
*%RRF Recettes réelles de fonctionnement					



➤ **Chapitre 70 – Ventes de produits fabriqués, prestations** **17 426.95 €**

Ce chapitre reprend le remboursement par le budget principal de 50 % des dépenses de personnel supportées par le budget des parcs de stationnement payants.

➤ **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante** **49 605.14 €**

Ce chapitre comprend les recettes de stationnement du parking les Gravieres encaissées par la régie municipale.

➤ **Chapitre 77 – Produits exceptionnels** **240 405.69 €**

→ Il s'agit principalement de la subvention versée par le budget principal au budget des parcs de stationnement payants.

Budget annexe des parcs de stationnement payants	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Subvention exceptionnelle	300 000,00	253 000,00	215 000,00	228 000,00

→ La somme de 12 405.69 € correspond à l'indemnisation par les assurances des dommages occasionnés aux équipements du parking souterrain.

## II - Section d'investissement

Le total des réalisations de l'exercice 2018 pour la section d'investissement s'établi à :

- 91 816.40 € en dépenses,

- 77 788.98 € en recettes,

soit un résultat déficitaire pour l'exercice 2018 de 14 027.42 €

auquel on ajoute le déficit d'investissement reporté N-1 de 67 107.51 €,

le déficit total de financement de la section d'investissement pour l'exercice 2018 s'élève donc à 81 134.93 €

Les restes à réaliser en section d'investissement s'élèvent à :

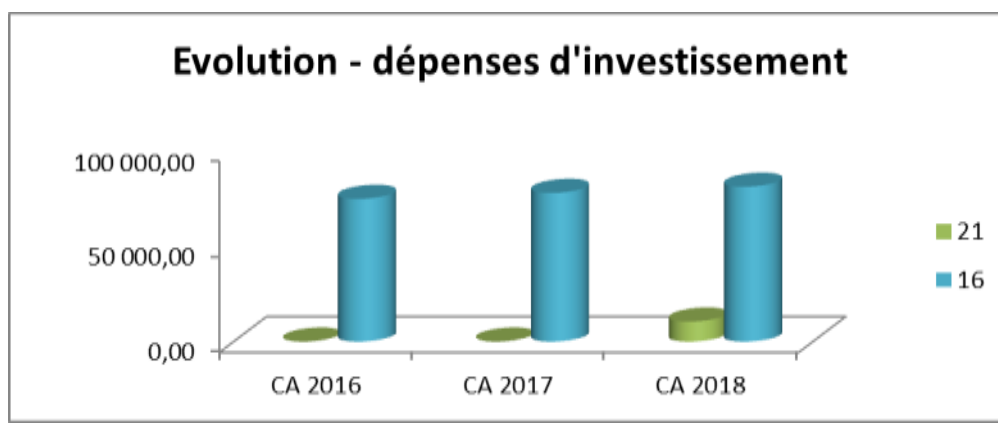
0.00 € en dépenses,

0.00 € en recettes.

Pour rappel, les dépenses et recettes d'investissement inscrites au budget 2018 s'élevaient à 160 473.63 €.

### A - Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2016	CA 2017	CA 2018	%/DRI* (n)
21	Immobilisations corporelles dont les acquisitions d'équipements pour les services ( ex : ordinateurs, mobilier...)	0,00	0,00	10 518,12	11,46%
16	Emprunts et dettes assimilés - Remboursement en capital au titre du loyer financier prévu au bail emphytéotique administratif	74 927,50	78 071,13	81 298,28	88,54%
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>		<b>74 927,50</b>	<b>78 071,13</b>	<b>91 816,40</b>	<b>100,00%</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>74 927,50</b>	<b>78 071,13</b>	<b>91 816,40</b>	
*DRI	Dépenses réelles d'investissement				



#### ➤ Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

**10 518.12 €**

Ce chapitre comprend :

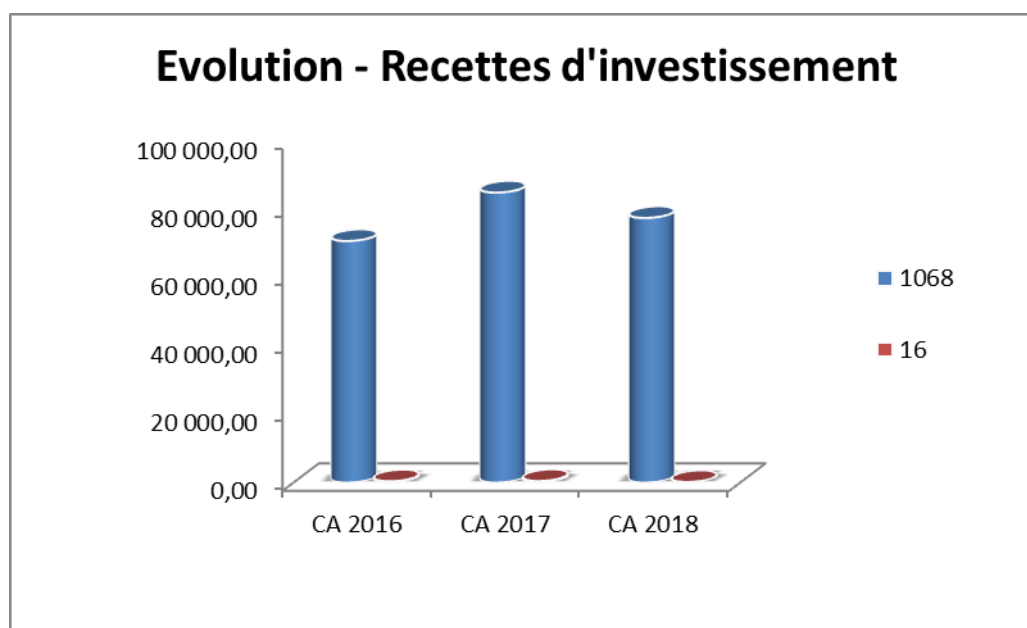
- les frais d'acquisition de biens mobiliers, immobiliers, de matériel bureautique et informatique.

Il s'agit pour 2018 d'une dépense effectuée au titre des travaux d'adaptation et d'installation de modules bancaires afin de satisfaire à la nouvelle norme bancaire.

Il s'agit de la part du capital versée au titre du loyer financier pour 2018 dans le cadre du bail emphytéotique administratif conclu par la ville pour la réalisation du parking souterrain et de la halle couverte – Place Jean Jaurès.

### **B - Recettes d'investissement**

Chapitre	Libellé	CA 2016	CA 2017	CA 2018	%/RRI (n)
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	70 855,08	85 068,13	77 625,63	99,79%
16	Emprunts et dettes assimilées	377,49	445,50	163,35	0,21%
	<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>71 232,57</b>	<b>85 513,63</b>	<b>77 788,98</b>	<b>100%</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections				
	Recettes d'ordre d'investissement	0,00	0,00	0,00	
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>71 232,57</b>	<b>85 513,63</b>	<b>77 788,98</b>	
%RRI	Recettes réelles d'investissement				



➤ **Article 1068 – Réserves**

**77 625.63 €**

Cet article (1068) correspond à la part des résultats (N-1) excédentaires de la section de fonctionnement servant en priorité à couvrir le besoin de financement (cf : chapitre 002 : excédent de fonctionnement reporté de la section de fonctionnement).

➤ **Chapitre 16 – Dettes et assimilées**

**163.35 €**

Article 165 : Cautions perçues par la régie municipale.

### III – Affectation définitive des résultats

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes ( articles R221-50 et R 221-92 du CGCT).

L'affectation des résultats intervient après constatation des résultats, c'est à dire après le vote du compte administratif.

Pour rappel : le budget primitif 2019 a été présenté avec la reprise anticipée des résultats 2018 conformément à l'article L. 2311-5 du CGCT qui permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

<b>Compte administratif 2018</b>		
<b>Section de fonctionnement</b>		
Recettes de fonctionnement		307 437,78
Dépenses de fonctionnement		224 202,12
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Excédent</b>	<b>83 235,66</b>
Résultats antérieurs reportés	Excédent	21 298,42
<b>Résultat de clôture de la section de fonctionnement</b>	<b>Excédent - à affecter</b>	<b>104 534,08</b>
<b>Section d'investissement</b>		
Recettes d'investissement		77 788,98
Dépenses d'investissement		91 816,40
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Excédent</b>	<b>-14 027,42</b>
Résultats antérieurs reportés	Déficit	-67 107,51
<b>Résultat de clôture de la section d'investissement (hors restes à réaliser)</b>	<b>Déficit</b>	<b>-81 134,93</b>
Solde des restes à réaliser	Déficit	0,00
Solde d'exécution d'investissement (restes à réaliser inclus)	Déficit	-81 134,93
<b>Résultats 2018</b>		
<b>Section de fonctionnement</b>		
Résultat de l'exercice (a)	Excédent	83 235,66
Résultat antérieur reporté (n-1) (b)	Excédent	21 298,42
<b>Résultat de clôture (c=a+b) = disponible à affecter</b>	<b>Excédent</b>	<b>104 534,08</b>
<b>Section d'investissement</b>		
Résultat de l'exercice (a)	Excédent	-14 027,42
Résultat antérieur reporté (n-1) (b)	Déficit	-67 107,51
<b>Résultat de clôture (hors restes à réaliser) (c=a+b)</b>	<b>Déficit</b>	<b>-81 134,93</b>
Solde des restes à réaliser (d)	Déficit	0,00
<b>Besoin total de financement de l'investissement (e=c+d)</b>	<b>Déficit</b>	<b>-81 134,93</b>
<b>Résultats 2018</b>		
Résultat cumulé de la section de fonctionnement (a)	Excédent	104 534,08
Résultat cumulé (hors restes à réaliser) de la section d'investissement (b)	Besoin	-81 134,93
<b>Solde global de clôture (c= a+b)</b>	<b>Excédent</b>	<b>23 399,15</b>
<b>Affectation des résultats 2018 en 2019</b>		
Résultat de fonctionnement <b>2018</b> (disponible à affecter)		104 534,08
		↓
<b>Au compte 1068 en recettes d'investissement pour la couverture du besoin total de financement de l'investissement</b>	R	<b>81 134,93</b>
<b>Au compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté</b>	R	<b>23 399,15</b>
<b>Le résultat de clôture en investissement est reporté en <u>dépense</u> d'investissement au compte 001</b>	D	<b>81 134,93</b>

# CA 2018 - Le Budget annexe du Ciné-Théâtre

L'équipement Ciné-théâtre a été repris en gestion directe par la ville le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et son budget intégré au budget principal.

Dans la perspective de suivre l'évolution des finances de cet équipement, la ville a décidé d'individualiser dans un budget annexe la gestion de cet équipement.

Le budget annexe du Ciné-Théâtre a été créé par délibération n°2-2016-108 du 15 novembre 2016 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## I - Section de Fonctionnement

Le total des réalisations de l'exercice 2018 pour la section de fonctionnement s'établi à :

- 590 569.08 € en dépenses,

- 590 711.88 € en recettes,

soit un résultat positif pour l'exercice 2018 de 142.80 €,

auquel il convient d'ajouter l'excédent de fonctionnement reporté N-1 de 55 863.20 €,

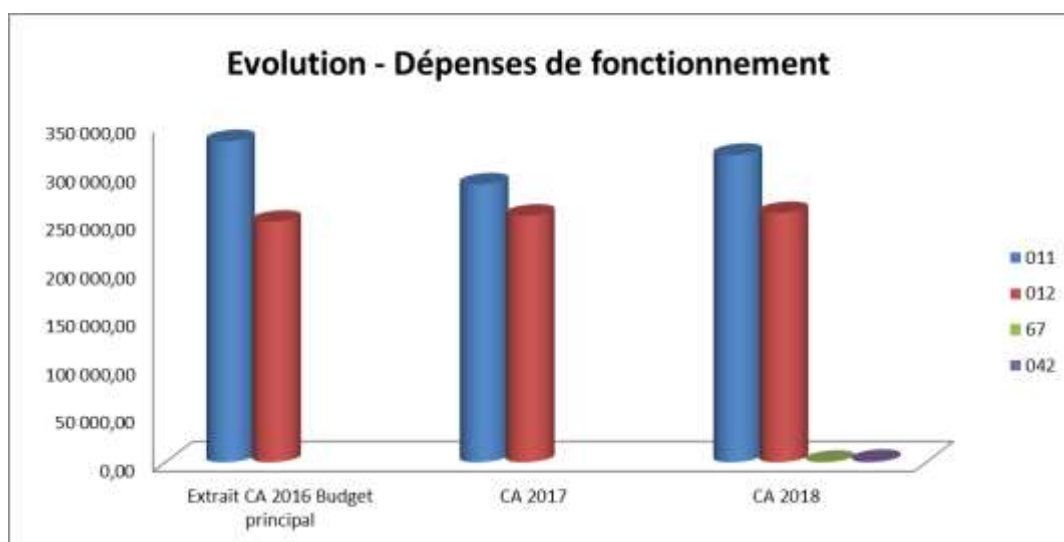
le résultat de fonctionnement disponible est alors de 56 006.00 €.

Pour rappel, les dépenses et recettes de fonctionnement inscrites au budget 2018 s'élevaient à 627 363.10 €.

### A -Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Observations	Extrait CA 2016 Budget principal	CA 2017	CA 2018	%DRF* (n)
011	Charges à caractère général dont achats d'eau, fournitures d'entretien, de petits équipements, administratives et d'énergie - Entretien et réparation du bâtiments et des équipements...divers frais liés aux activités de théâtre et cinéma	332 080,19	287 339,10	317 896,91	53,95%
012	Charges de personnel	248 637,23	254 966,43	257 729,49	43,74%
65	Autres charges de gestion courante dont les droits de cessions des spectacles	41 067,83	35 733,04	13 247,35	2,25%
67	Charges exceptionnelles			382,94	0,06%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>621 785,25</b>	<b>578 038,57</b>	<b>589 256,69</b>	<b>100,00%</b>
042	Opération de transfert entre sections			1 312,39	
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>621 785,25</b>	<b>578 038,57</b>	<b>590 569,08</b>	

\*DRF : dépenses réelles de fonctionnement



➤ **Chapitre 011 – Charges à caractère général** **317 896.91 €**

Ce chapitre comprend :

- Les acquisitions de fournitures et prestations permettant le bon fonctionnement du service dont les fluides, la télécommunication et autres fournitures d'entretien et administratives...
- 117 6162.28 € d'acquisitions de spectacles, les droits de cession des spectacles avec l'hébergement, le transport, les repas, les prestations de surveillance et autres prestations annexes aux spectacles.
- 73 371.09 € de locations de films,
- 19 911.90 € de reversement des taxes « place cinéma » et sur les spectacles au centre national du cinéma et des images animées (CNC), et des taxes sur les spectacles à l'association pour le soutien du théâtre privé (ASTP).

➤ **Chapitre 012 – Charges de personnel** **257 729.49 €**

Ce chapitre reprend l'ensemble des charges de personnel du service.

➤ **Chapitre 65 – Autres Charges de gestion courante** **13 247.35 €**

Il comprend notamment les redevances payées à la SACEM (Société des Auteurs, compositeurs et Editeurs de Musique) et à la SACD (Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques).

➤ **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles** **382.94 €**

Ce chapitre enregistre notamment les annulations de titres sur exercices antérieurs.

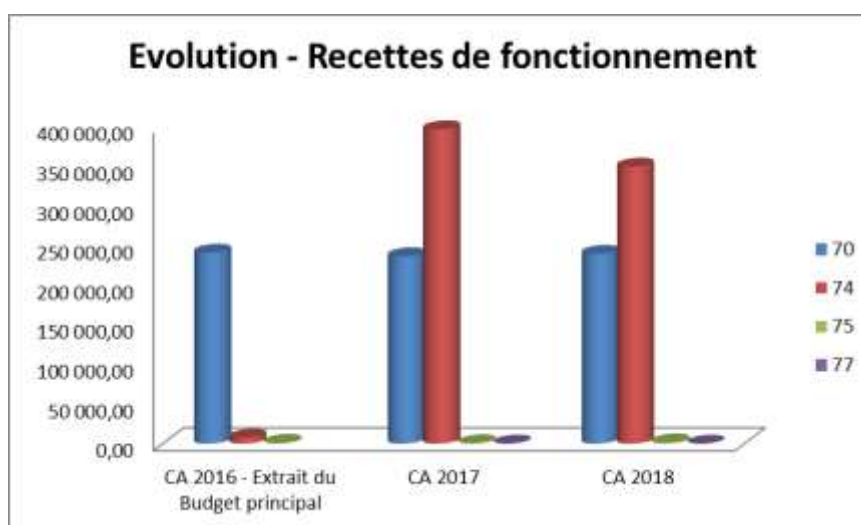
➤ **Chapitre 042 – Opérations de transfert entre sections** **1 312.39 €**

Ce chapitre correspond à la dotation aux amortissements des dépenses d'équipement. La dotation aux amortissements consiste ainsi à constater en charge, comptablement, la perte de valeur que subissent les immobilisations en raison de l'usure et du temps qui passe mais également de dégager des ressources destinées à les renouveler (chapitre 040 – recettes d'investissement).

## B - Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2016 - Extrait du Budget principal	CA 2017	CA 2018	%/RRF* (n)
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	240 957,54	236 470,29	239 464,17	40,54%
74	Dotations et participations	7 517,52	396 667,93	349 634,32	59,19%
75	Autres produits de gestion courante	1 050,00	599,99	1 608,32	0,27%
77	Produits exceptionnels		163,56	5,07	0,00%
Recettes réelles de fonctionnement		249 525,06	633 901,77	590 711,88	100,00%
Total des recettes de fonctionnement		249 525,06	633 901,77	590 711,88	

\* RRF = recettes réelles de fonctionnement



➤ **Chapitre 70 – Ventes de produits fabriqués, prestations** **239 464.17 €**

Il comprend :

- 162 371.39 € au titre des produits des entrées cinéma,
- 77 092.78 € au titre des produits des entrées théâtre.

➤ **Chapitre 74 – Dotations et participations** **349 634.32 €**

Ce chapitre comprend notamment:

- 10 000.00 € au titre de la participation de la ville de Tain l'Hermitage à la saison culturelle,
- 4 448.00 € au titre de subvention art et essai attribuée par le CNC,
- 335 000.00 € de subvention d'équilibre versée par le budget principal suite à l'individualisation de la gestion de cet équipement dans un budget annexe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Auparavant, à compter de sa reprise par la ville en 2011, la gestion de cet équipement était suivie dans le budget principal.

➤ **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante** **1 608.32 €**

Ce chapitre comprend les produits des locations de salles.

➤ **Chapitre 77 – Produits exceptionnels** **5.07 €**

Il s'agit pour 2017 de la comptabilisation d'un avoir pour facturation erronée.



## II - Section d'investissement

Le total des réalisations de l'exercice 2018 pour la section d'investissement s'établi à :

- 526.30 € en dépenses,
- 1 312.39 € en recettes,

soit un résultat excédentaire pour l'exercice 2018 de 786.09 €,

auquel on ajoute l'excédent investissement reporté N-1 de 3 749.10 €,

l'excédent de financement de la section d'investissement pour l'exercice 2018 s'élève alors à 4 535.19 €.

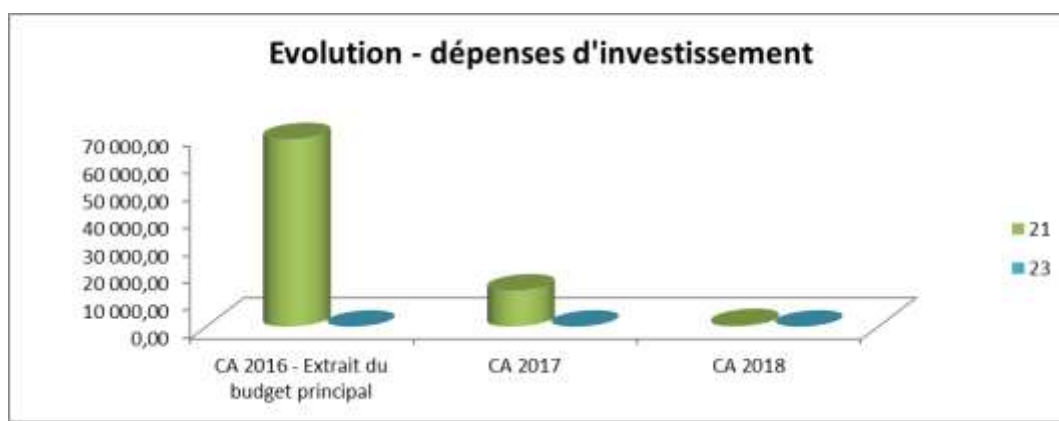
Les restes à réaliser en section d'investissement s'élèvent à :

- 3 191.40 € en dépenses,
- 0.00 € en recettes.

Pour rappel, les dépenses et recettes d'investissement inscrites au budget 2018 s'élevaient à 17 369.10 €.

### A - Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2016 - Extrait du budget principal	CA 2017	CA 2018	%DRI* (n)
21	Immobilisations corporelles dont les acquisitions d'équipements pour le service ( ex : ordinateurs, mobilier...)	68 172,48	13 123,90	526,30	100,00%
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00%
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>		<b>68 172,48</b>	<b>13 123,90</b>	<b>526,30</b>	<b>100,00%</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>68 172,48</b>	<b>13 123,90</b>	<b>526,30</b>	
*DRI	Dépenses réelles d'investissement				



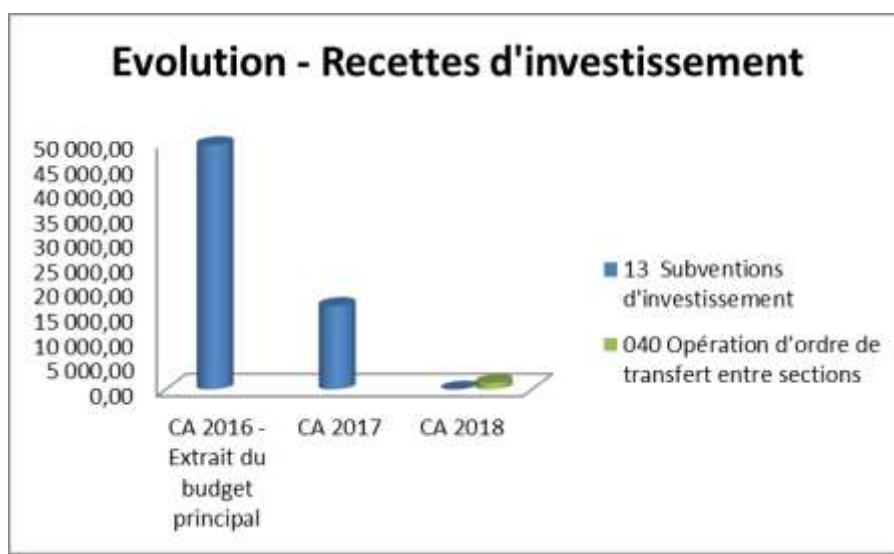
#### ➤ Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

**526.30 €**

Pour 2018, ce chapitre enregistre l'acquisition d'un kit liaison pour le théâtre.

## B - Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2016 - Extrait du budget principal	CA 2017	CA 2018	%/RRI (n)
13	Subventions d'investissement	49 333,00	16 873,00	0,00	
	Recettes réelles d'investissement	49 333,00	16 873,00	0,00	0%
040	Opération d'ordre de transfert entre sections			1 312,39	
	Total recettes d'investissement	49 333,00	16 873,00	1 312,39	
%RRI	Recettes réelles d'investissement				



➤ **Chapitre 040 – Opérations de transfert entre sections**

**1 312.39 €**

Ce chapitre correspond à la dotation aux amortissements des dépenses d'équipement. Il est la contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

### III – Affectation définitive des résultats

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes ( articles R221-50 et R 221-92 du CGCT).

L'affectation des résultats intervient après constatation des résultats, c'est à dire après le vote du compte administratif.

Pour rappel : le budget primitif 2019 a été présenté avec la reprise anticipée des résultats 2018 conformément à l'article L. 2311-5 du CGCT qui permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

<b>Compte administratif 2018</b>		
<b>Section de fonctionnement</b>		
Recettes de fonctionnement		590 711,88
Dépenses de fonctionnement		590 569,08
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Excédent</b>	<b>142,80</b>
Résultats antérieurs reportés	Excédent	55 863,20
<b>Résultat de clôture de la section de fonctionnement</b>	<b>Excédent - à affecter</b>	<b>56 006,00</b>
<b>Section d'investissement</b>		
Recettes d'investissement		1 312,39
Dépenses d'investissement		526,30
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Excédent</b>	<b>786,09</b>
Résultats antérieurs reportés	Excédent	3 749,10
<b>Résultat de clôture de la section d'investissement (hors restes à réaliser)</b>	<b>Excédent</b>	<b>4 535,19</b>
Solde des restes à réaliser	Déficit	-3 191,40
Solde d'exécution d'investissement (restes à réaliser inclus)	Excédent	<b>1 343,79</b>
<b>Résultats 2018</b>		
<b>Section de fonctionnement</b>		
Résultat de l'exercice (a)	Excédent	142,80
Résultat antérieur reporté (n-1) (b)	Excédent	55 863,20
<b>Résultat de clôture (c=a+b) = disponible à affecter</b>	<b>Excédent</b>	<b>56 006,00</b>
<b>Section d'investissement</b>		
Résultat de l'exercice (a)	Excédent	786,09
Résultat antérieur reporté (n-1) (b)	Excédent	3 749,10
<b>Résultat de clôture (hors restes à réaliser) (c=a+b)</b>	<b>Excédent</b>	<b>4 535,19</b>
Solde des restes à réaliser (d)	Déficit	-3 191,40
<b>Besoin total de financement de l'investissement (e=c+d)</b>	<b>Excédent</b>	<b>1 343,79</b>
<b>Résultats 2018</b>		
Résultat cumulé de la section de fonctionnement (a)	Excédent	56 006,00
Résultat cumulé (hors restes à réaliser) de la section d'investissement (b)	Excédent	4 535,19
<b>Solde global de clôture (c= a+b)</b>	<b>Excédent</b>	<b>60 541,19</b>
<b>Affectation des résultats 2018 en 2019</b>		
Résultat de fonctionnement <b>2018</b> (disponible à affecter)		56 006,00
		↓
<b>Au compte 1068 en recettes d'investissement pour la couverture du besoin total de financement de l'investissement</b>	R	
<b>Au compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté</b>	R	56 006,00
<b>Le résultat de clôture en investissement est reporté en recette d'investissement au compte 001</b>	R	4 535,19